



RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT



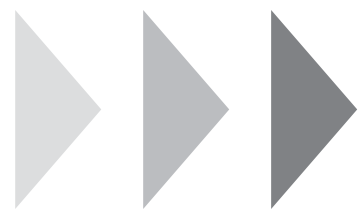
# Rapport sur le régime de retraite de la fonction publique

**pour l'exercice clos le 31 mars 2008**

Report  
annuel

ERRATUM : À la page 65, nous vous prions de noter que le montant indiqué à la ligne « Employés retraités » devrait être 18 895 096 \$ et que le montant mentionné à la ligne « Employés d'organismes de la fonction publique » devrait être 91 962 742 \$. Ces deux montants ont été inversés par mégarde.

Rapport sur le régime de retraite  
de la fonction publique  
**pour l'exercice clos le 31 mars 2008**



© Sa Majesté du chef du Canada,  
représenté par le président du Conseil du Trésor, 2009

N° de catalogue BT1-13/2008  
ISBN 978-0-662-06572-2

Ce rapport est également disponible sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Ce document est disponible en médias substitutifs sur demande.

*Nota* : Pour ne pas alourdir le texte, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, C.C., C.M.M., C.O.M., C.D.  
Gouverneure générale du Canada

Excellence,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport sur le Régime de retraite de la fonction publique pour l'exercice clos le 31 mars 2008*.

Respectueusement soumis,

Copie originale signée par

L'honorable Vic Toews, C.P., c.r., député  
Le président du Conseil du Trésor du Canada



---

## Table des matières

Introduction.....	1
Aperçu .....	1
Vue d'ensemble des états financiers .....	1
Structure de gouvernance.....	2
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada .....	2
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada .....	2
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public.....	2
Bureau du surintendant des institutions financières Canada.....	3
Comités .....	3
Participation au Régime .....	4
Cotisations .....	5
Prestations de retraite .....	6
Actif net et autres comptes disponibles pour le versement des prestations .....	9
Prestations de retraite constituées .....	9
Gestion des investissements.....	9
Politique d'investissement .....	10
Taux de rendement d'Investissements PSP.....	11
Intérêts crédités au Compte de pension de retraite de la fonction publique.....	11
Principaux déterminants du rendement.....	12
Objectifs d'Investissements PSP .....	12
Objectifs pour l'administration du Régime.....	13
Dépenses .....	17
Accords de transfert.....	17
Litiges en instance .....	17
Autres prestations connexes.....	18
Assurance-vie.....	18
Régimes compensatoires.....	18
Renseignements complémentaires .....	19
États financiers du Régime de retraite de la fonction publique .....	20

Énoncé de responsabilité.....	21
Rapport du Vérificateur.....	22
États financiers.....	23
Notes afférentes aux états financiers.....	27
États des opérations des comptes.....	62
Compte de pension de retraite de la fonction publique et Compte de la Caisse de retraite de la fonction publique.....	63
Compte des régimes compensatoires.....	66
Prestations supplémentaires de décès.....	69
Tableaux statistiques.....	70
Glossaire.....	79

---

---

## Introduction

Conformément à l'article 46 de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), le *Rapport sur le Régime de retraite de la fonction publique* (le Régime) présente un aperçu de la situation financière du régime de retraite de la fonction publique au 31 mars 2008, et contient des renseignements sur les participants, l'administration du Régime et les prestations versées.

## Aperçu

Le Régime de retraite de la fonction publique a été créé en janvier 1954. La quasi-totalité des employés à temps plein et à temps partiel du gouvernement du Canada, de certaines sociétés d'État et des gouvernements territoriaux y participent. En cas de décès du cotisant, le Régime verse un revenu au conjoint survivant et à tout enfant admissible.

Ce régime est généralement défini comme un régime de pension contributoire à prestations déterminées, c'est-à-dire un régime où l'employeur et l'employé versent des cotisations. Dans un régime de pension à prestations déterminées, le régime établit les prestations qui devront être versées en cas de décès, d'invalidité, de cessation d'emploi et de retraite selon les modalités du régime spécifiées dans la LPFP et dans les règlements connexes. Ces prestations sont liées directement au salaire et au nombre d'années de service ouvrant droit à pension.

## Vue d'ensemble des états financiers

Les états financiers vérifiés présentent une vue d'ensemble de la situation financière du Régime. Ils ont été établis conformément aux conventions comptables énoncées du Régime, lesquelles reposent sur les principes comptables généralement reconnus au Canada. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne génèrent aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les états financiers du Régime sont vérifiés par le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG). La haute direction utilise également un certain nombre de rapports de gestion intégrés pour évaluer le taux de rendement des placements, les activités administratives, les passifs actuariels et les modalités du Régime.

Les cotisations et les prestations à l'égard des services ouvrant droit à pension, qui sont accumulés avant le 1<sup>er</sup> avril 2000, sont inscrites dans le Compte de pension de retraite de la fonction publique (ci-après le « Compte ») dans les comptes du Canada. Le solde au Compte est crédité des intérêts théoriques qu'il aurait produits s'il avait été investi dans un portefeuille d'obligations à long terme du gouvernement du Canada.

Les cotisations et les prestations à l'égard des services ouvrant droit à pension accumulés après le 31 mars 2000 sont inscrites dans le Compte de la caisse de retraite de la fonction publique dans les comptes du Canada. Les cotisations, moins les prestations en cours et les frais d'administration du Régime, sont transférées régulièrement à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) pour être investies sur le marché financier. La firme Deloitte & Touche LLP et le BVG ont pris part conjointement à la vérification des états financiers d'Investissements PSP, pour l'exercice 2007-2008.

## Structure de gouvernance

Selon la LPFP, le président du Conseil du Trésor est responsable de la gestion globale du Régime, tandis que le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada est chargé de l'administration quotidienne du Régime et de la tenue des livres comptables. Il incombe à ces deux ministres de veiller conjointement à l'intégrité et à l'objectivité des états financiers du Régime de retraite de la fonction publique.

## Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (le Secrétariat) est responsable de l'orientation stratégique et du cadre politique du Régime, de l'analyse financière, de l'élaboration de la législation des pensions, des avis sur les programmes et de la préparation du *Rapport sur le Régime de retraite de la fonction publique*. Il prodigue des conseils à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) en ce qui a trait à la comptabilité du Régime et lui fournit également les diverses données actuarielles qui sont utilisées pour l'établissement des états financiers du Régime.

## Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

TPSGC est chargé de l'administration quotidienne du Régime. Ceci comprend l'élaboration et la tenue à jour des systèmes du régime de retraite de la fonction publique, des livres comptables, des documents comptables, des contrôles internes et la préparation des états des opérations des comptes pour inclusion dans les Comptes publics du Canada. TPSGC gère en outre le système central de trésorerie, les systèmes de paiement et toutes les fonctions comptables. De concert avec le Secrétariat, TPSGC est en outre chargé de l'élaboration des états financiers du Régime et du Rapport annuel sur le Régime de retraite de la fonction publique.

## Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Investissements PSP est une société d'État établie par la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* en septembre 1999. En activité depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000, il doit faire rapport au président du Conseil du Trésor. Investissements PSP est administré par un conseil d'administration composé de 12 membres qui doivent rendre compte au Parlement par l'entremise du président du Conseil du Trésor. Celui-ci est responsable de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et il doit déposer un rapport annuel au Parlement.

---

Aux termes de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et de ses règlements, pour le service accumulé après le 31 mars 2000, les cotisations des employés et des employeurs, moins les prestations en cours et les frais d'administration, sont transférées à Investissements PSP pour être investies dans des actions canadiennes et étrangères, des valeurs à revenus fixes et des éléments d'actif à rendement réel. Les résultats financiers pertinents d'Investissements PSP sont intégrés aux états financiers du Régime.

## Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Aux termes de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) effectue tous les trois ans une évaluation actuarielle du Régime. Ces évaluations, qui sont déposées au Parlement par le président du Conseil du Trésor, permettent de comparer l'actif et les autres comptes du Régime au passif et d'estimer les taux de cotisation nécessaires pour en assurer la viabilité financière. Le dernier rapport actuariel sur le Régime couvrait la période terminée le 31 mars 2005 et a été déposé le 3 novembre 2006. Aux fins comptables, l'évaluation actuarielle qui est effectuée tous les trois ans est mise à jour annuellement à partir des hypothèses les plus probables qui sont retenues par le gouvernement. L'évaluation actuarielle aux fins comptables a été mise à jour au 31 mars 2008, en utilisant les hypothèses démographiques et la population de base de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du 31 mars 2005.

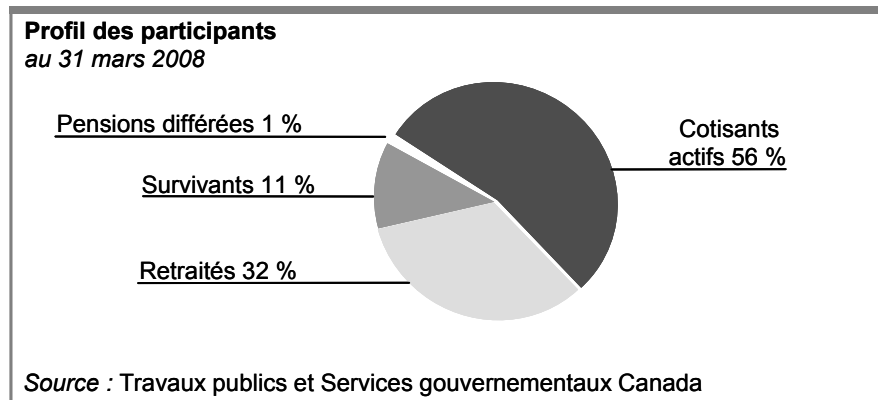
## Comités

Le Comité consultatif sur la pension de la fonction publique (CCFP) compte 13 membres : un pensionné, six personnes représentant les employés et six personnes choisies parmi les cadres supérieurs de la fonction publique. Ce comité a pour mandat de conseiller le président du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur les questions touchant l'administration, les prestations et la capitalisation du Régime.

Il existe par ailleurs un comité directeur, présidé par le secrétaire associé du Secrétariat, qui se réunit pour examiner des questions touchant la gestion et l'administration du Régime. En outre, le comité directeur des pensions, où siègent des fonctionnaires du Secrétariat et de TPSGC, examine les questions touchant les communications ou la diffusion d'information aux participants au Régime.

## Participation au Régime

Au 31 mars 2008, le Régime comptait 531 824 participants, constitués d'employés actifs et d'anciens employés du gouvernement du Canada, de certains organismes de la fonction publique et d'administrations territoriales. Ils se répartissent ainsi : 249 979 cotisants actifs, 171 651 pensionnés, 58 755 survivants et 6 439 retraités avec pensions différées. (Voir le profil des participants présenté ci-dessous.)

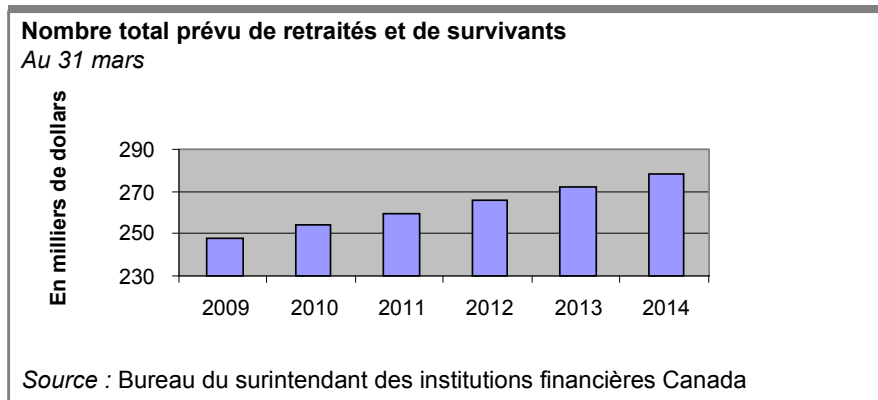


Le tableau qui suit donne le profil des participants pour les quatre dernières années.

Au 31 mars

	2008	2007	2006	2005
Cotisants actifs	294 979	282 763	277 432	270 835
Pensionnés	171 651	167 693	164 084	161 468
Survivants	58 755	58 732	58 998	59 060
Pensions différées	6 439	5 691	5 356	5 552
<b>Total</b>	<b>531 824</b>	<b>514 879</b>	<b>505 870</b>	<b>496 915</b>
Ratio cotisants/prestataires	1,25:1	1,22:1	1,21:1	1,20:1

Bien que le nombre total de pensionnés soit stable depuis quelques années, on s'attend à ce que le pourcentage de pensionnés par rapport au nombre de cotisants actifs augmente au cours des années à venir en raison du nombre accru de baby-boomers qui prendront leur retraite. Toutefois, les participants au Régime n'ont aucune crainte à avoir en ce qui concerne le versement de leurs prestations. L'information tirée des évaluations actuarielles triennales a permis au gouvernement de prévoir les retraites à venir et de prendre les mesures appropriées.



## Nombre total prévu de retraités et de survivants

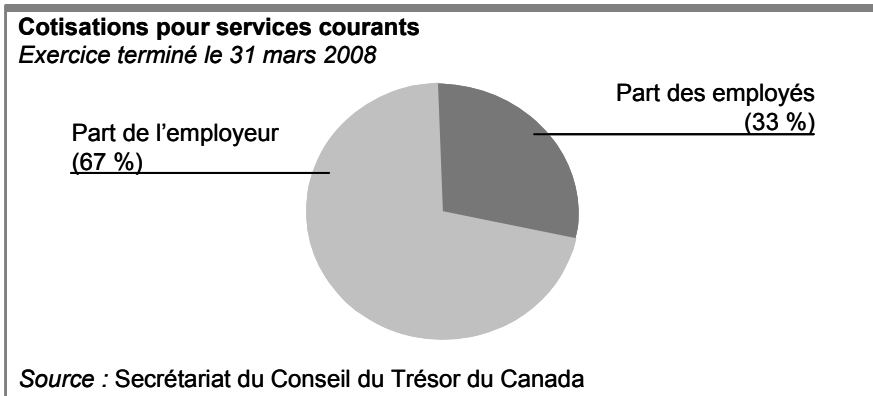
Au 31 mars

2009	2010	2011	2012	2013	2014
248 116	253 807	259 671	265 736	272 053	278 479

Source : Bureau du surintendant des institutions financières Canada

## Cotisations

En 2007-2008, 3 807 millions de dollars ont été versés au Régime, les employés ayant cotisé pour 1 250 millions de dollars et l'employeur 2 557 millions de dollars. Les cotisations des employés sont obligatoires, et pour l'année civile 2008, elles ont été fixées à 4,9 p. 100 du salaire annuel, jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) établi aux fins du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ, 44 900 \$ en 2008) et à 8,4 p. 100 du salaire annuel au-delà de ce montant. Durant l'exercice financier, les employés ont payé approximativement 32,8 p. 100 des cotisations totales à l'égard des services rendus au cours de l'exercice, comme le montre le graphique ci-dessous.



## Cotisations pour services courants

Exercice terminé le 31 mars 2008

	pourcentage
Part de l'employeur	67
Part des employés	33
	100

La moyenne historique du ratio de partage des coûts du Régime est de 70/30 pour l'employeur et les employés respectivement. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, on a prévu augmenter le taux de cotisation des employés tous les ans à raison de 0,3 p. 100 du salaire, jusqu'à ce que les taux de cotisation atteignent 6,4 p. 100 du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 8,4 p. 100 du salaire au-delà du MGAP d'ici 2013, ce qui permettra de rétablir le ratio de partage des coûts entre l'employeur et les employés à environ 60/40. L'augmentation du taux de cotisation des employés reflète l'objectif du gouvernement du Canada de s'assurer que les coûts du Régime sont partagés de façon équilibrée entre les cotisants, le gouvernement et, en bout de ligne, les contribuables canadiens.

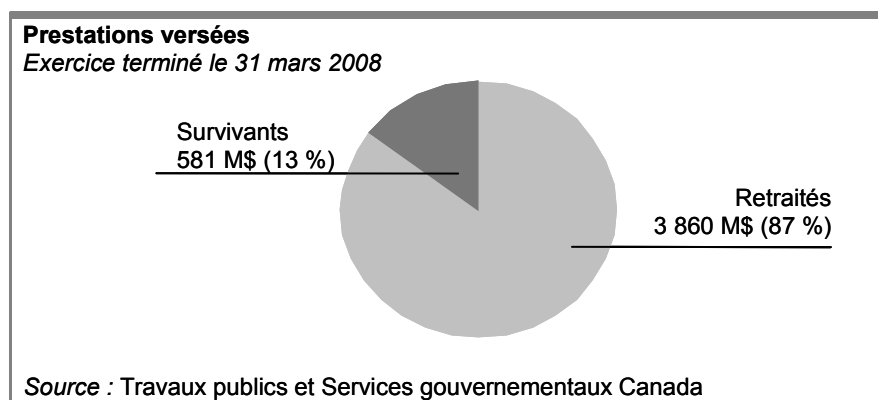
## Prestations de retraite

En 2007-2008, le Régime a versé 4 441 millions de dollars en prestations, soit 272 millions de dollars de plus que l'année précédente. Des prestations ont été versées à 230 406 pensionnés et survivants (226 425 en 2006-2007). En 2007-2008, 9 423 personnes ont pris leur retraite parmi lesquelles 6 674 avaient droit à une pension immédiate (3 246 ont obtenu une prestation de retraite normale à l'âge de 60 ans et 3 528 ont commencé à toucher des prestations de retraite anticipée non réduites). En outre, 465 personnes sont devenues admissibles à une pension différée, 1 694 à une allocation annuelle et 490 à des prestations de retraite pour cause d'invalidité. Les personnes qui ont pris leur retraite en 2007-2008 ont touché en moyenne une pension annuelle de 33 519 \$. Le nombre de prestataires a été assez stable au cours des dernières années mais on s'attend à ce qu'il augmente à l'avenir.

Le Régime verse des prestations calculées selon le nombre d'années de service ouvrant droit à pension, jusqu'à concurrence de 35 ans. Les prestations sont calculées au moyen d'une formule énoncée dans la LPFP; elles ne sont pas établies en fonction de la situation financière du Régime. La formule de calcul des prestations de base représente le produit de 2 p. 100 par année de service ouvrant droit à pension et du salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. En utilisant une formule établie par la loi, les prestations sont coordonnées à celles du RPC et du RRQ et sont entièrement indexées en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation.

Chaque année, les prestations sont indexées conformément à la hausse de l'indice des prix à la consommation. Cet ajustement, qui intervient chaque année en janvier, a été de 2,3 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et de 2,3 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les prestations versées aux pensionnés (3 860 millions de dollars) représentaient 87 p. 100 de tous les versements effectués en 2007-2008, tandis que les prestations aux survivants (581 millions de dollars) totalisaient 13 p. 100. Cela englobe les bénéficiaires d'une pension d'invalidité.



## Prestations versées

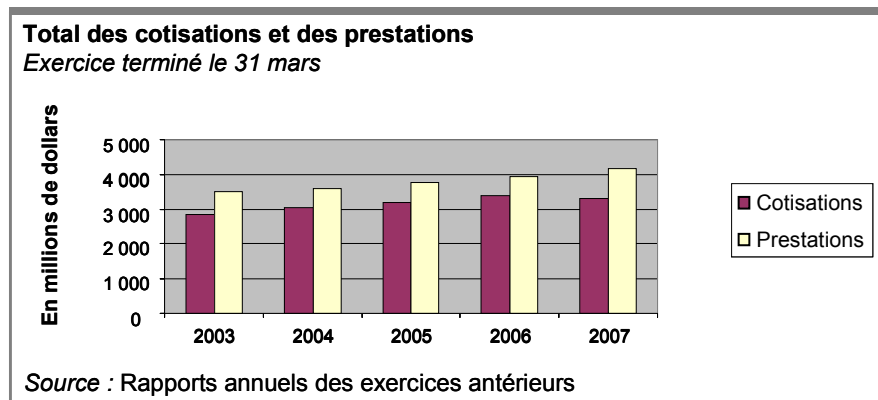
Exercice terminé le 31 mars 2008

	(en millions de dollars)	Pourcentage (%)
Survivants	581	13
Retraités	3 860	87
	4 441	100

Source : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

De plus, en 2007-2008, 1 507 participants au Régime ont quitté la fonction publique avant l'âge de 50 ans et ont retiré des montants forfaitaires totalisant environ 142 millions de dollars (la valeur actualisée de leurs prestations futures) qui ont été transférés à d'autres régimes de retraite ou dans les instruments d'épargne-retraite immobilisés de leur choix. Quelque 9 millions de dollars ont été retournés à 3 764 participants au Régime qui ont quitté la fonction publique. De ce nombre, 3 750 membres comptant moins de deux années de service ouvrant droit à pension dans le cadre du Régime ont touché des prestations, alors que 14 prestations de décès ont été versées à des successions de membres du Régime à la suite de leur décès pendant qu'ils étaient à l'emploi de la fonction publique.

Les cotisations et les prestations ont augmenté de façon constante au fil des ans, les deux s'étant accrues d'environ 500 millions de dollars depuis 2002-2003, comme l'illustre le tableau ci-dessous.



### Total des cotisations et des prestations

Exercice terminé le 31 mars

Année	Cotisations	Prestations
2008	3 807	4 441
2007	3 313	4 169
2006	3 390	3 951
2005	3 190	3 768
2004	3 045	3 596
2003	2 856	3 494

Source : Rapports annuels des exercices antérieurs

---

## Actif net et autres comptes disponibles pour le versement des prestations

L'état de l'évolution de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations indique le montant déterminé afin de garantir le versement des prestations actuelles et des prestations acquises au 31 mars 2008, payable éventuellement aux participants, aux survivants et aux prestataires du Régime. À cette date, 121 576 millions de dollars sont disponibles pour les prestations, soit une augmentation de 5 172 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

Comme le montre l'état, les sommes reçues proviennent de diverses sources, dont les cotisations versées par les participants aussi bien que par le gouvernement du Canada, les revenus provenant des placements et des intérêts crédités, et les sommes provenant d'autres caisses de retraite qui sont transférées au Régime par les employés d'autres organisations qui obtiennent un emploi au gouvernement du Canada. Des montants sont prélevés ou débités du Régime pour payer les prestations, opérer des transferts du Régime à d'autres régimes de retraite ou à des instruments d'épargne-retraite immobilisés (comme des REER) et payer les frais d'administration.

## Prestations de retraite constituées

L'état de l'évolution des prestations constituées indique la valeur actualisée des prestations accumulées pour les services à ce jour. Au 31 mars 2008, la valeur des prestations de retraite constituées s'élève à 111 606 millions de dollars, soit 6 918 millions de dollars de plus que l'exercice précédent.

## Gestion des investissements

Avant avril 2000, les transactions relevant du Régime étaient inscrites dans le Compte de pension de retraite de la fonction publique, poste législatif des comptes du Canada. Aux termes de la LPPF telle que modifiée par la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, les transactions relatives au service ouvrant droit à pension accumulé après le 31 mars 2000 sont maintenant imputées à la Caisse de retraite de la fonction publique.

L'excédent des cotisations sur les prestations et les frais d'administration inscrits dans la Caisse de retraite de la fonction publique est transféré régulièrement à Investissements PSP pour être investi sur les marchés financiers.

Les objectifs que la loi impose à Investissements PSP sont de gérer les fonds qui lui sont transférés au nom de l'employeur et d'obtenir les meilleurs rendements possibles sur placement, sans s'exposer à des risques indus de pertes, tout en tenant compte des besoins de financement du Régime.

Le conseil d'administration d'Investissements PSP a donc établi une politique de placement dont le taux de rendement réel est au minimum équivalent au taux actuariel de rendement du Régime établi dans l'évaluation actuarielle triennale précédente, taux qui s'établissait à 4,3 p. 100 au 31 mars 2005.

Comme précisé dans le rapport annuel de 2008 d'Investissements PSP, les placements détenus au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2008 ont été effectués conformément à la *Loi* ainsi qu'à l'énoncé de politique de placement et aux normes et procédures d'Investissements PSP.

## Politique d'investissement

Le conseil d'administration a approuvé la composition de l'actif décrit ci-dessous (portefeuille cible) avec les pondérations cibles et les intervalles suivants :

Classe d'actifs	Pondération cible à long terme	Intervalle à long terme
	Pourcentage (%)	
<b>Actions</b>	<b>62</b>	
<b>Actions de marchés mondiaux développés à grande capitalisation</b>		
Actions canadiennes	30	24–36
Actions américaines à grande capitalisation	5	4–6
Actions EAEO à grande capitalisation	5	4–6
<b>Actions de marchés mondiaux développés à petite capitalisation</b>	<b>5</b>	3–9
<b>Actions de marchés émergents</b>	<b>7</b>	6–8
<b>Actions de sociétés fermées</b>	<b>10</b>	5–15
<b>Titres à revenu fixe de valeur nominale</b>	<b>15</b>	
Espèces et quasi-espèces	2	0–4
Obligations de gouvernements étrangers	5	3–7
Titres canadiens à revenus fixes	8	4–12
<b>Actifs à rendement réel</b>	<b>23</b>	
Obligations mondiales indexées sur l'inflation	5	3–7
Immobilier	10	5–15
Infrastructures	8	5–11

---

## Taux de rendement d'Investissements PSP

En 2007-2008, le taux de rendement de l'actif placé par Investissements PSP a été de -0,3 p. 100. L'actif a été investi en actions (62 p. 100), en valeurs à revenu fixe (15 p. 100) et en actifs à rendement réel (23 p. 100).

Le tableau qui suit donne le taux de rendement annuel pour chacune des quatre dernières années par rapport à l'indice de référence combiné d'Investissements PSP. Au cours des quatre dernières années, Investissements PSP a obtenu des rendements supérieurs à l'indice de référence de sa politique de placement, sauf en 2008.

Exercice terminé le 31 mars

	2008	2007	2006	2005
	Pourcentage (%)			
Taux de rendement annuel	(0,3)	11,3	19,1	7,9
Taux de rendement annuel de l'indice de référence combiné	1,2	10,1	18,0	7,2

## Intérêts crédités au Compte de pension de retraite de la fonction publique

Le Compte est crédité tous les trimestres des intérêts calculés aux taux qui seraient appliqués si les montants comptabilisés dans le Compte étaient placés trimestriellement dans un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans détenues jusqu'à leur échéance. Le taux d'intérêt annualisé crédité au Compte figure ci-après :

Exercice terminé le 31 mars

	2008	2007	2006	2005
	Pourcentage (%)			
Intérêts crédités au Compte	7,3	7,5	7,8	8,0

## Principaux déterminants du rendement

Les objectifs du Régime pendant l'exercice à l'étude sont énumérés ci-dessous, en précisant dans quelle mesure ces objectifs ont été atteints et en énonçant ceux de l'exercice suivant.

### Objectifs d'Investissements PSP

#### Objectifs pour 2007-2008

- Continuer à rechercher de nouvelles sources de rendement, avec un objectif à plus long terme, pour aller de pair avec les liquidités d'Investissements PSP et la période de placement allongée.

#### Situation

#### Achevé et continué

#### Objectifs pour 2007-2008

- Continuer à mettre sur pied et consolider l'équipe et le portefeuille d'Investissements PSP qui se consacrent aux marchés publics, tout en élargissant la portée de ses activités au-delà des marchés traditionnels et en diversifiant ses risques sur les marchés publics.

#### Situation

#### Continué

#### Objectifs pour 2007-2008

- Élargir et améliorer les activités de gestion des risques d'Investissements PSP, y compris des risques présentés par les investissements, sous un nouveau leadership alors que l'organisation prospère et évolue.

#### Situation

#### Achevé

#### Objectifs pour 2007-2008

- Accroître la surveillance de la gouvernance de la société en ce qui concerne le portefeuille d'actions cotées en bourse d'Investissements PSP.

#### Situation

#### Achevé

---

### Objectifs clés pour 2008–2009

- Continuer à s'appuyer sur l'initiative de gestion des risques de l'entreprise lancée l'année dernière en réalisant des examens des risques stratégiques, en surveillant des risques choisis et en en faisant rapport ainsi qu'en encourageant une culture axée sur les risques par l'éducation et la formation.
- Mettre à profit le nouveau leadership au sein de notre groupe des marchés publics, tracer une voie pour une gestion interne accrue des éléments d'actifs d'Investissements PSP dans des secteurs où il démontre un avantage concurrentiel pour ce faire et où il peut attirer les talents nécessaires.
- Accroître les ressources consacrées à la surveillance du rendement des changements touchant le portefeuille des politiques et informer le conseil des améliorations futures. Recommander des changements à l'affectation des éléments d'actif selon les perspectives économiques et géopolitiques. Mettre davantage l'accent sur le passif du régime.

## Objectifs pour l'administration du Régime

### Objectifs pour 2007–2008

Faire avancer le projet de développement Internet et de communications sur le régime de retraite en prenant les mesures suivantes :

- Entretenir et mettre à jour les applications Internet actuelles pour les membres actifs du régime de retraite.
- Entretenir et améliorer le portail donnant accès aux services électroniques en ajoutant, par exemple, la situation des membres éventuels pour faciliter les activités de recrutement du gouvernement.
- Mettre en œuvre un processus de gestion externe des accréditations pour les demandes des retraités.
- Simplifier les sites Internet sur les retraites et les prestations de TPSGC et regrouper l'information sur le régime du membre sur un seul site Internet de référence.
- Tirer profit des outils de communication en ligne et des autres outils de communication pour appuyer le déploiement des projets de transformation de l'administration des pensions.
- Promouvoir l'adoption des applications Internet du Régime et veiller à améliorer les connaissances sur le portail Internet.
- Préparer et publier le bulletin annuel des retraités (janvier) et la lettre d'information (juillet).

## Situation

### Achevé/en cours

Continuer à fournir aux employés un accès amélioré et opportun à l'information et aux outils sur les pensions en prenant les mesures suivantes :

- Entretenir et mettre à jour le portail donnant accès aux services électroniques et faire mieux connaître celui-ci aux membres du Régime et aux membres éventuels.
- Simplifier et coordonner la production et la distribution du relevé et des guides sur les prestations de retraite de l'employé.
- Distribuer le bulletin d'information destiné aux membres retraités du Régime en format imprimé et sur Internet.
- Mettre en œuvre les modifications des applications Internet exigées par la politique, la législation ou les clients.
- Faire la promotion d'une nouvelle caractéristique écologique permettant aux employés d'interrompre l'impression de leur relevé de prestations de retraite.

## Objectifs pour 2007–2008

Faire avancer le Projet de modernisation des services et des systèmes de pensions du gouvernement du Canada (PMSSPGC) en prenant les mesures suivantes :

- Achever les activités de lancement pour la phase de mise en œuvre, y compris l'acquisition de matériel et de logiciels pour la nouvelle solution qui sont nécessaires pour les étapes de développement et de validation.
- Amorcer les activités de mise en œuvre liées à la version 1.0 (services à la clientèle), y compris l'achèvement et l'approbation de la conception détaillée, la mise en place du contexte des essais et la préparation des plans de transition.
- Lancer les activités détaillées de conception liées à la version 2.0 (fonctions du cotisant), y compris les spécifications et les besoins opérationnels détaillés.

## Situation

### Achevé/en cours

- Les activités de lancement pour la phase de mise en œuvre ont été terminées en janvier 2008. L'acquisition de certains composants matériels a été reportée à des étapes ultérieures du projet pour mieux s'harmoniser avec les besoins du projet.
- Les activités détaillées de conception liées à la version 1.0 ont été terminées en mars 2008. Les activités de conception et de mise à l'essai du système ont commencé en avril 2008 et devaient être terminées à l'automne 2008.
- Les activités détaillées de conception liées à la version 2.0 ont commencé en janvier 2008. La définition des exigences opérationnelles et fonctionnelles est en cours et devait être terminée à l'automne 2008.

## Objectifs pour 2007–2008

Faire avancer le projet de prestation des services de pension en prenant les mesures suivantes :

- Continuer l'élaboration et la mise en œuvre des services liés à l'information préalable à l'emploi et à l'information relative aux prestations au conjoint ou aux personnes à charge et l'élaboration des processus de rachat du service antérieur à la suite de l'approbation effective du projet par le Conseil du Trésor.

---

## Situation

### Achevé/en cours

- Une question d'harmonisation avec le PMSSPGC a été relevée et exigeait un changement touchant le calendrier de mise en œuvre des sections du projet de centralisation de la prestation des services de pension. Une analyse des options a été achevée et a été présentée aux responsables du projet. La schématisation des processus des conseillers en rémunération relatifs aux droits aux prestations de retraite, aux droits aux prestations de retraite de survivant, à l'inscription au Régime et aux services d'orientation a été déplacée à janvier ou février 2008. Par conséquent, le lancement des travaux sur le rachat du service (Groupe I) a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2008 (plutôt que le 1<sup>er</sup> décembre 2007).
- **Services liés à l'information préalable à l'emploi et à l'information relative aux prestations au conjoint ou aux personnes à charge**  
Au 31 mars 2008, toutes les activités requises pour assurer la centralisation opportune réussie des deux services ont été achevées : élaboration du plan de mise en œuvre stratégique, schématisation des processus actuels et futurs, élaboration des procédures, des instructions de travail et des communications.
- **Rachat du service antérieur**  
La centralisation des services a été officiellement lancée par un atelier d'équipe, qui a eu lieu du 10 au 14 mars 2008, pour élaborer le plan de mise en œuvre stratégique.

## Objectifs pour 2007–2008

Faire avancer le Projet de correction des données sur les pensions (PCDP) en prenant les mesures suivantes :

- Améliorer la responsabilisation et le rapprochement des cotisations versées au Régime en corrigeant manuellement 600 comptes en moyenne par mois (7 200 comptes pendant un exercice).
- Examiner et améliorer le programme de formation des commis chargés de la correction des données.

## Situation

### Achevé/en cours

- L'équipe du PCDP a terminé 6 477 cas au cours du dernier exercice, ce qui a représenté 89 p. 100 des cibles de 2007–2008.

## Objectifs clés pour 2008–2009

Faire avancer le projet de développement Internet et de communications sur la pension en prenant les mesures suivantes :

- Entretenir et mettre à jour les applications Internet actuelles pour les membres actifs du Régime.
- Mettre en œuvre les changements touchant Service correctionnel du Canada et accroître la fonctionnalité à toutes les applications des pensions, conformément aux textes législatifs.
- Convertir tous les sites Internet (applications relatives au site Internet sur les retraites et aux prestations, et portail sur les retraites et les prestations et site Internet de référence sur le régime de pensions) en fonction de la normalisation des sites Internet.
- Entretenir et améliorer le portail des services électroniques par l'ajout d'un profil de survivant et le

### Objectifs clés pour 2008–2009

rachat de service lié à un nouvel événement de la vie pour appuyer le projet de centralisation de la prestation des services de pension.

Faire avancer le PMSSPGC en prenant les mesures suivantes :

- Terminer la mise en œuvre de la version 1.0 (services à la clientèle).
- Terminer la formulation des spécifications et des besoins opérationnels détaillés pour la version 2.0 (fonctions du cotisant).
- Lancer les activités de conception et d'essai des systèmes pour la version 2.0.
- Terminer la formulation des spécifications et des besoins opérationnels détaillés pour la version 1.5 (gestion de cas améliorée et imagerie).

Faire avancer le projet de centralisation de la prestation des services de pension en prenant les mesures suivantes :

- Centraliser l'information préalable à l'emploi et de l'information relative aux prestations au conjoint ou aux personnes à charge.
- Planifier, concevoir et mettre en œuvre les services de rachat du service antérieur.
- Planifier et concevoir les services d'inscription au Régime et d'orientation.
- Planifier les services relatifs aux droits des prestations de retraite et aux droits des prestations de retraite de survivant.

L'équipe du projet de correction des données sur les pensions a fixé un nouvel objectif, soit traiter 800 cas par mois (9 600 comptes par année) pour 2008–2009, qui sera la dernière année du projet. Pour réaliser cet objectif, 19 nouveaux commis chargés de la correction des données ont été embauchés et ont été formés en février 2008.

---

## Dépenses

Aux termes de la loi, les frais d'administration liés au Régime qu'encourent les organisations du gouvernement sont imputés au régime. Le tableau suivant indique le total des charges imputées au Régime.

Exercice terminé le 31 mars

	2008	2007	2006	2005
	(en millions de dollars)			
Frais d'administration des ministères	89	70	66	61
Charges d'Investissements PSP	101	75	57	25
<b>Total des charges</b>	<b>190</b>	<b>145</b>	<b>123</b>	<b>86</b>

Les ministères qui ont engagé des frais d'administration incluent TPSGC, le Secrétariat et le BSIF. Les charges d'exploitation qui ont été engagées par Investissements PSP et les honoraires des gestionnaires de placement externes sont également imputés au compte d'Investissements PSP.

Les frais d'administration du Régime se sont chiffrés à 89 millions de dollars (soit environ 167 \$ par participant) en 2007-2008, ce qui représente 19 millions de dollars de plus que l'année précédente. Les frais d'administration ont été de 0,07 \$ par tranche de 100 \$ des montants disponibles pour le versement des prestations.

## Accords de transfert

Dans le cadre du Régime, on a conclu des accords de transfert de pension avec une centaine d'employeurs, notamment d'autres administrations publiques, des universités et des employeurs du secteur privé. En 2007-2008, 47 millions de dollars ont été transférés au Régime, et 134 millions de dollars ont été retirés du Régime en vertu de ces accords.

## Litiges en instance

La *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, qui a reçu la sanction royale en septembre 1999, a modifié la LPFP pour permettre au gouvernement fédéral de gérer les excédents du Compte de pension de retraite de la fonction publique et de la Caisse de retraite de la fonction publique. La validité légale de ces dispositions a été contestée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Le 20 novembre 2007, la cour a rendu sa décision en rejetant toutes les réclamations des plaignants. Plusieurs de ces derniers font actuellement appel de cette décision devant la Cour d'appel de l'Ontario.

## Autres prestations connexes

### Assurance-vie

Le Régime de prestations supplémentaires de décès s'applique à la plupart des employés du secteur public qui cotisent au Régime. Il offre une forme d'assurance-vie aux participants au Régime qui souhaitent protéger leur famille pendant qu'ils accumulent leur pension.

Advenant le décès du participant au Régime, ce dernier verse une prestation égale au double du salaire annuel du participant, arrondie au prochain multiple de 1 000 \$. Le montant de la prestation augmente automatiquement quand le salaire du participant augmente.

Si un participant au Régime a droit, lorsqu'il quitte la fonction publique, à une pension à jouissance immédiate ou à une allocation annuelle immédiate payable dans les 30 jours suivants la date de cessation d'emploi, il est réputé avoir choisi de continuer de participer au Régime de prestations supplémentaires de décès. Dès que le participant au Régime atteint l'âge de 66 ans, sa prestation de décès supplémentaire est réduite chaque année de 10 p. 100 du montant initial jusqu'à ce que la protection soit réduite à 10 000 \$ (prestation libérée). Cette protection est maintenue à vie sans frais.

Les cotisations des employés et de l'employeur ainsi que les intérêts sont crédités au Compte de prestations de décès de la fonction publique dans les comptes du Canada. Les prestations versées sont prélevées sur le Trésor et portées au débit du Compte de prestations de décès de la fonction publique.

Les états des opérations des comptes renferment des renseignements financiers non vérifiés sur le Régime de prestations supplémentaires de décès.

### Régimes compensatoires

Des régimes compensatoires distincts (RC n<sup>os</sup> 1 et 2) ont été mis en place en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* pour que les employés puissent toucher des prestations supplémentaires. Puisque de tels régimes existent en vertu de lois distinctes, leur solde respectif et les prestations de retraite constituées correspondantes, ne font pas partie intégrante des états financiers du Régime mais un sommaire de ces régimes compensatoires se trouvent dans les notes d'accompagnement.

Le RC n<sup>o</sup> 1 prévoit des prestations dépassant le maximum autorisé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les régimes de retraite agréés. En 2008, il s'agissait principalement de prestations associées à des traitements supérieurs à 130 700 \$ et de certaines prestations aux survivants. Le RC n<sup>o</sup> 2 prévoit des prestations par suite de l'expiration le 31 mars 1998 d'un

---

programme d'encouragement à la retraite anticipée qui permettait aux employés excédentaires admissibles de prendre leur retraite sans que leur pension ne soit réduite.

Les cotisations et les prestations supérieures aux limites autorisées en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les régimes de pension agréés sont inscrites dans le Compte des régimes compensatoires des comptes du Canada. Le solde du Compte des régimes compensatoires est crédité des intérêts calculés au même taux que ceux crédités au Compte de pension de retraite de la fonction publique.

## Renseignements complémentaires

Pour plus d'information sur le Régime, veuillez consulter le site Web du Secrétariat<sup>1</sup>, celui de TPSGC<sup>2</sup>, le site Web d'Investissements PSP<sup>3</sup> et celui du BSIF<sup>4</sup>

Pour de plus amples renseignements à cet égard, vous pouvez aussi consulter *Votre guide de pensions et d'avantages sociaux*, qui accompagne votre relevé annuel personnalisé de pensions et d'avantages sociaux.

- 
1. <http://www.tbs-sct.gc.ca>
  2. <http://www.pwgsc.gc.ca>
  3. <http://www.investpsp.ca>
  4. <http://www.osfi-bsif.gc.ca>

## États financiers du Régime de retraite de la fonction publique

---

## Énoncé de responsabilité

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers du Régime de retraite de la fonction publique relève de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ce dernier est chargé de la gestion globale du Régime, tandis que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est chargé de l'administration quotidienne du Régime et de la tenue à jour des livres comptables.

Les états financiers du Régime de retraite de la fonction publique, pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008, ont été établis conformément aux conventions comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers, lesquelles reposent sur les principes comptables généralement reconnus du Canada. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne génèrent aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états financiers comprennent les meilleurs jugements et estimations de la direction, lorsqu'il y a lieu.

Pour s'acquitter de ses obligations en matière de comptabilité et de présentation de rapports, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a établi des livres, des registres, ainsi que des méthodes de gestion et de contrôle interne qu'il maintient à jour, afin de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de veiller à ce que les opérations soient conformes à la *Loi sur la pension de la fonction publique*, à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à leurs règlements.

Au besoin, on obtient de l'information supplémentaire de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public. L'Office tient ses propres livres et a son propre système de contrôle interne pour comptabiliser les fonds gérés pour le compte du Régime de retraite de la fonction publique, conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et à son règlement.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale du Canada, qui est le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada.

Approuvé par :

Copie originale signée par

François Guimont

Le sous-ministre et sous-receveur  
général du Canada  
Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada,

Le 6 mars 2009

Copie originale signée par

Wayne G. Wouters

Le secrétaire du Conseil du Trésor  
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada,

Le 6 mars 2009



Auditor General of Canada  
Vérificatrice générale du Canada

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux  
et au président du Conseil du Trésor

J'ai vérifié l'état de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations, des prestations constituées et de l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations sur les prestations constituées du Régime de retraite de la fonction publique (le Régime) au 31 mars 2008 et les états de l'évolution de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution de l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations sur les prestations constituées de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Régime. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations, des prestations constituées et de l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations sur les prestations constituées du Régime au 31 mars 2008 ainsi que de l'évolution de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution de l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations sur les prestations constituées pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, les opérations du Régime dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi sur la pension de la fonction publique* et ses règlements, à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

La vérificatrice générale du Canada,

Copie originale signée par

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada

Le 6 mars 2009

## États financiers

État de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations, des prestations constituées et de l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations sur les prestations constituées

31 mars 2008

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
<b>Actif net et autres comptes disponibles pour le versement des prestations</b>		
<b>Actif</b>		
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique (Note 3)	133	140
Placements (Note 4)	30 620	25 940
Actif lié à des placements (Note 4)	1 693	1 401
Cotisations à recevoir – services rendus après le 31 mars 2000 (Note 5)	1 529	1 258
Autres éléments d'actif (Note 6)	29	10
	<b>34 004</b>	<b>28 749</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs	59	39
Passif lié à des placements (Note 4)	4 019	1 914
	<b>29 926</b>	<b>26 796</b>
<b>Autres comptes</b>		
Compte de pension de retraite de la fonction publique (Note 3)	91 279	89 278
Cotisations à recevoir – services rendus avant le 1 <sup>er</sup> avril 2000 (Note 5)	371	330
	<b>121 576</b>	<b>116 404</b>
Redressement de la valeur actuarielle de l'actif (Note 8)	(172)	(2 429)
<b>Valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations</b>	<b>121 404</b>	<b>113 975</b>
<b>Prestations constituées (Note 8)</b>	<b>111 606</b>	<b>104 688</b>
<b>Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations sur les prestations constituées (Note 9)</b>	<b>9 798</b>	<b>9 287</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Passif éventuel et événements postérieurs (Notes 18 et 19)

## État de l'évolution de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations

Exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
<b>Actif net et autres comptes disponibles pour le versement des prestations, au début de l'exercice</b>	<b>116 404</b>	<b>108 664</b>
Augmentation de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations :		
Revenus d'intérêts sur le Compte de pension de retraite de la fonction publique (Note 3)	6 376	6 422
Cotisations (Note 10)	3 807	3 313
Revenus de placements avant gains et pertes nets non réalisés (Note 11)	1 967	2 340
Virements d'autres caisses de retraite	47	47
Augmentation totale de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations	12 197	12 122
Diminution de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations :		
Variation de la juste valeur des placements et des devises au cours de l'exercice (Note 11)	2 069	(177)
Prestations	4 441	4 169
Remboursements et virements (Note 13)	325	245
Dépenses administratives (Note 14)	190	145
Diminution totale de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations	7 025	4 382
<b>Augmentation de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations</b>	<b>5 172</b>	<b>7 740</b>
<b>Actif net et autres comptes disponibles pour le versement des prestations, à la fin de l'exercice</b>	<b>121 576</b>	<b>116 404</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## État de l'évolution des prestations constituées

Exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
<b>Prestations constituées, au début de l'exercice</b>	<b>104 688</b>	<b>96 415</b>
Augmentation des prestations constituées :		
Intérêts sur les prestations constituées	7 293	6 965
Prestations constituées	3 309	3 117
Modifications aux hypothèses actuarielles (Note 8)	600	1 391
Pertes actuarielles (gains actuariels)	511	(240)
Modifications au Régime (Note 8)	13	1 477
Virements d'autres caisses de retraite	47	47
Augmentation totale des prestations constituées	11 773	12 757
Diminution des prestations constituées :		
Prestations	4 441	4 169
Remboursements et virements (Note 13)	325	245
Dépenses administratives incluses dans le coût du service (Note 14)	89	70
Diminution totale des prestations constituées	4 855	4 484
<b>Augmentation nette des prestations constituées</b>	<b>6 918</b>	<b>8 273</b>
<b>Prestations constituées, à la fin de l'exercice</b>	<b>111 606</b>	<b>104 688</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations sur les prestations constituées

Exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
<b>Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations sur les prestations constituées, au début de l'exercice</b>	<b>9 287</b>	<b>10 249</b>
Augmentation de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations	5 172	7 740
Variation du redressement de la valeur actuarielle de l'actif	2 257	(429)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations	7 429	7 311
Augmentation nette des prestations constituées	(6 918)	(8 273)
<b>Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations sur les prestations constituées, à la fin de l'exercice</b>	<b>9 798</b>	<b>9 287</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

---

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 1. Description du Régime :

Le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), qui est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (la « LPFP » ou la « Loi »), prévoit le versement de prestations de retraite aux employés de la fonction publique. La Loi est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1954.

La description du Régime ci-après ne représente qu'un résumé.

#### a) Généralités :

Le Régime est un régime contributif à prestations déterminées qui s'applique à presque tous les employés du gouvernement du Canada, de certaines sociétés d'État et des gouvernements des territoires. La participation est obligatoire pour tous les employés admissibles.

Le gouvernement du Canada est l'unique répondant du Régime. Le président du Conseil du Trésor est le ministre responsable de la LPFP. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada assure la gestion du Régime, tandis que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (« TPSGC ») se charge de son administration courante. Le Bureau du surintendant des institutions financières procède périodiquement à des évaluations actuarielles du Régime.

Avant le 1<sup>er</sup> avril 2000, aucune caisse de retraite distincte investissant sur le marché n'était établie pour pourvoir au versement des prestations de retraite. Les opérations relatives au Régime étaient plutôt comptabilisées au Compte de pension de retraite de la fonction publique créé en vertu de la loi dans les comptes du Canada. Aux termes de la LPFP, telle que modifiée par la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, les opérations se rapportant aux services rendus après le 31 mars 2000 sont maintenant comptabilisées dans la Caisse de retraite de la fonction publique (la « Caisse de retraite »), où l'excédent des cotisations sur les prestations et les frais d'administration est investi sur les marchés financiers par l'entremise de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »). Investissements PSP est une société d'État distincte qui a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> avril 2000. Ses objectifs prévus par la loi sont de gérer les fonds transférés pour le compte de l'employeur et d'optimiser le rendement sur les placements sans risque de perte indue selon les exigences de financement du Régime.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 1. Description du Régime (*suite*) :

#### b) Politique de capitalisation :

La capitalisation du Régime s'effectue au moyen des cotisations des employés et de l'employeur. Les participants versent 4,6 p. 100 (4,3 p. 100 en 2007) pour les neuf premiers mois et 4,9 p. 100 (4,6 p. 100 en 2007) pour les trois derniers mois de leurs gains ouvrant droit à pension, jusqu'à concurrence du plafond couvert par le Régime de pensions du Canada ou le Régime de rentes du Québec (« RPC » ou « RRQ ») et 8,1 p. 100 (7,8 p. 100 en 2007) pour les neuf premiers mois et de 8,4 p. 100 (8,1 p. 100 en 2007) pour les trois derniers mois de leurs gains ouvrant droit à pension au-delà de ce plafond. Les cotisations du gouvernement sont versées mensuellement pour couvrir le coût (net des cotisations des employés) des prestations constituées pendant le mois selon le taux déterminé par le Président du Conseil du Trésor. La détermination du coût des prestations est basée sur des évaluations actuarielles établies de façon triennale.

Les dispositions de la LPPF prévoient que les déficits actuariels relevés dans la Caisse de retraite de la fonction publique doivent être comblés en majorant la Caisse par des versements égaux échelonnés sur une période d'au plus 15 ans. La Loi permet aussi d'appliquer les excédents de la Caisse de retraite en réduction des cotisations du gouvernement et/ou des participants au Régime ou de retirer les montants de la Caisse.

Avant le 1<sup>er</sup> avril 2000, il n'existait aucune caisse de retraite distincte investissant sur le marché; cependant, la Loi prévoit que toutes les obligations découlant du Régime doivent être honorées par le gouvernement du Canada. Pour les services rendus avant le 1<sup>er</sup> avril 2000, les dispositions de la LPPF prévoient que les déficits actuariels relevés dans le Compte de pension de retraite de la fonction publique doivent être comblés en majorant le Compte par des versements égaux échelonnés sur une période d'au plus 15 ans. La Loi permet de réduire les excédents du Compte de pension de retraite de la fonction publique en débitant le Compte sur une période d'au plus 15 ans.

---

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 1. Description du Régime (*suite*) :

#### c) Prestations :

Le Régime prévoit le versement de prestations calculées selon le nombre d'années de service ouvrant droit à pension, jusqu'à concurrence de 35 ans. Les prestations sont calculées au moyen d'une formule énoncée dans la loi; elles ne sont pas établies en fonction de la situation financière du Régime. La formule de calcul des prestations de base représente le produit de 2 p. 100 par année de service ouvrant droit à pension et du salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le RPC et le RRQ, et le facteur de réduction de la pension qui en résulte pour les membres du Régime âgés de 65 ans est déprécié de 0,7 p. 100 à 0,625 p.100 sur une période de cinq ans, à compter de 2008. De plus, les prestations sont pleinement indexées en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation.

D'autres prestations comprennent des rentes de survivant, des prestations minimales dans le cas de décès, des rentes de retraite anticipée non réduites et des rentes d'invalidité. Pour tenir compte des restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* à l'égard des prestations de retraite provenant de régimes de retraite agréés, des régimes compensatoires de retraite distincts ont été établis afin de verser des prestations supérieures aux plafonds prévus en vertu de l'impôt sur le revenu. Puisque ces régimes sont assujettis à une loi distincte, l'actif net disponible pour le versement des prestations et les prestations constituées qui leur sont associées ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Toutefois, de l'information abrégée est présentée à cet égard à la note 15.

#### d) Impôt sur le revenu :

Le Régime est agréé aux termes des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et n'est donc pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 2. Principales conventions comptables :

#### a) Présentation :

Ces états financiers présentent de l'information sur le Régime établie selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils sont préparés pour aider les participants au Régime et les autres intervenants à examiner les activités du Régime au cours de l'exercice, mais ils n'ont pas pour but de présenter les besoins en capitalisation du Régime.

Ces états financiers sont préparés d'après les conventions comptables énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées n'ont aucune différence significative par rapport aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour préparer les états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif inscrits à la date des états financiers et sur les montants de revenus et de dépenses inscrits au cours de l'exercice, principalement celles relatives à l'évaluation des placements et à l'estimation des prestations constituées qui sont les meilleures estimations de la direction et du gouvernement. Les résultats réels peuvent différer de façon importante des estimations. Cependant, au moment de la préparation, la direction considère que ces estimations et ces hypothèses sont raisonnables.

#### b) Modifications de conventions comptables :

Au cours de l'exercice, une modification de convention comptable a été effectuée, afin d'évaluer la juste valeur des titres cotés en portefeuille au moyen du cours acheteur pour les positions acheteur, et du cours vendeur pour les positions vendeur. Puisque le changement dans la juste valeur résultant de cette évaluation n'a eu aucune incidence importante, la modification a été effectuée sans retraitement des chiffres des exercices précédents.

De plus, tous les frais d'opérations associés à l'actif et au passif des placements sont désormais constatés immédiatement et inscrits en déduction des revenus de placements avant gains et pertes nets non réalisés. Ce changement n'a eu aucune incidence importante et la modification a été effectuée sans retraitement des chiffres des exercices précédents. Avant cette modification, les frais d'opérations engagés étaient capitalisés et ajoutés au coût des placements acquis et déduits du produit de la vente des placements.

---

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 2. Principales conventions comptables (*suite*) :

#### c) Évaluation de l'actif et des autres comptes :

Le Compte de pension de retraite de la fonction publique représente un portefeuille théorique d'obligations et le montant comptabilisé est le même que celui inscrit dans les comptes du Canada.

Les placements du Régime sont détenus et gérés par l'entremise d'Investissements PSP. Les placements sont regroupés par catégories d'actif et sont présentés à leur juste valeur et au coût des placements sous-jacents détenus par Investissements PSP. Les placements effectués dans chaque catégorie d'actif sont comptabilisés à la date de transaction (soit la date à laquelle les risques et les rendements substantiels sont transférés) et sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements s'établit comme suit :

- i) Les placements en équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur et se composent essentiellement de l'encaisse, d'obligation à taux variable, de dépôts à terme et de titres gouvernementaux à court terme.
- ii) Les cours du marché des actions de sociétés ouvertes, soit le cours acheteur pour les positions acheteur et le cours vendeur pour les positions vendeur, sont utilisés pour déterminer la juste valeur de ces placements.

Les valeurs des parts, qui reflètent les cours du marché, soit le cours acheteur pour les positions acheteur et le cours vendeur pour les positions vendeur sur les titres sous-jacents, sont utilisées pour déterminer la juste valeur des caisses en gestion commune.

- iii) Les placements en actions de sociétés fermées et en infrastructures, lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, soit le cours acheteur pour les positions acheteur ni le cours vendeur pour les positions vendeur, sont évalués à la juste valeur au moins une fois par année. La juste valeur des placements détenus directement est établie au moyen de méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur, comme les multiples de capitalisation, le prix de placements récents, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les évaluations des indices de référence du secteur. Dans le cas des placements détenus par l'intermédiaire d'une société en commandite, la juste valeur est habituellement déterminée selon la valeur déclarée par l'associé commandité du fonds, établie à l'aide de méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 2. Principales conventions comptables (*suite*) :

#### c) Évaluation de l'actif et des autres comptes (*suite*) :

- iv) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers est établie, au moins une fois par année, à l'aide de méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles la valeur actualisée des flux de trésorerie et les transactions semblables. Investissements PSP peut avoir recours aux services d'un évaluateur indépendant pour la détermination de la juste valeur des placements immobiliers.
- v) Les titres à revenu fixe sont évalués selon les cours du marché, soit le cours acheteur pour les positions acheteur et le cours vendeur pour les positions vendeur, lorsque cette valeur existe. Sinon, les valeurs estimatives sont calculées en utilisant une courbe de taux d'intérêt appropriée avec un écart associé à la qualité du crédit de l'émetteur ou encore, une autre méthode d'évaluation généralement reconnue.
- vi) Tous les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours du marché, soit le cours acheteur pour les positions acheteur et le cours vendeur pour les positions vendeur. Dans le cas des produits dérivés négociés hors cote, la juste valeur est déterminée à l'aide de méthodes d'évaluation appropriées telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie au moyen des rendements courants du marché.

Les cotisations à recevoir à l'égard des choix effectués pour les services passés après le 31 mars 2000 sont comptabilisées à leur valeur actualisée nette estimative, qui correspond approximativement à leur juste valeur. Les cotisations à recevoir à l'égard des choix effectués pour les services passés avant le 1<sup>er</sup> avril 2000 sont créditées au Compte de pension de retraite de la fonction publique lorsque la quote-part du membre est reçue et est aussi présentée à leur valeur actualisée nette estimative.

La valeur actuarielle de l'actif net est établie d'après la valeur liée au marché des placements, selon laquelle les fluctuations entre la valeur marchande et la valeur prévue sont reportées et constatées sur cinq ans, à l'intérieur d'une limite de plus ou moins 10 p. 100 de la valeur marchande. La valeur liée au marché des placements est utilisée pour atténuer l'impact des fluctuations importantes de la valeur marchande des placements.

---

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 2. Principales conventions comptables (*suite*) :

d) Frais d'opérations :

Les frais d'opérations représentent les coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à la cession d'un placement. Les frais d'opérations sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, et ils sont comptabilisés comme élément des revenus de placements.

e) Constatation des revenus :

Les revenus de placements ont été répartis selon la valeur de placements détenus par le Régime de retraite de la fonction publique. Les revenus de placements se composent de gains et pertes réalisés à la cession des placements, des intérêts créditeurs courus, des dividendes, des revenus de placements tirés des placements sur les marchés privés, et de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements détenus à la fin de l'exercice.

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les revenus de placements tirés des placements sur les marchés privés comprennent également les distributions connexes des caisses en gestion commune, des sociétés en commandite et des co-investissements.

La variation de la juste valeur des placements et des devises au cours de l'exercice représente la variation de la plus-value (moins-value) des placements non réalisée à la fin de l'exercice.

Les revenus d'intérêts provenant du Compte de pension de retraite de la fonction publique sont aussi comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

f) Cotisations :

Les cotisations pour services courants sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel les charges salariales correspondantes sont engagées. Les cotisations pour services passés qui sont à recevoir sur une période de plus d'un an sont comptabilisées à la valeur actualisée nette estimative des sommes à recevoir.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 2. Principales conventions comptables (*suite*) :

#### g) Prestations, remboursements et virements :

Les prestations sont constituées à mesure que le service ouvrant droit à pension s'accumule; elles sont constatées à titre de réduction des prestations constituées et de l'actif net et des autres comptes au moment du versement. Les remboursements et les virements sont constatés à la date de remboursement ou de virement, jusqu'où ils font partie de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations ainsi que des prestations constituées connexes.

#### h) Conversion de devises :

Les opérations en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés correspondants sont inclus dans les revenus de placements.

### 3. Compte de pension de retraite et Compte de la caisse de retraite de la fonction publique :

Le Compte de pension de retraite de la fonction publique est établi dans les comptes du Canada, conformément aux dispositions de la LPFP. Il représente un portefeuille théorique d'obligations et il n'est pas financé par le gouvernement du Canada. La Loi exige que ce Compte enregistre les opérations telles que les cotisations, le versement des prestations et les virements qui se rapportent aux services rendus avant le 1<sup>er</sup> avril 2000, et que le Compte porte intérêt. Le *Règlement sur la pension de la fonction publique* exige que des intérêts soient crédités trimestriellement à des taux qui seraient appliqués si les montants comptabilisés dans le Compte étaient placés trimestriellement dans un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans détenues jusqu'à leur échéance.

Les opérations se rapportant aux services rendus après le 31 mars 2000 sont comptabilisées dans le Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, qui fait également partie des comptes du Canada. Le montant net des cotisations, réduit des prestations versées et des autres paiements, est viré périodiquement à Investissements PSP aux fins de placement sur les marchés financiers. Le Compte de la caisse de retraite est uniquement un compte de transit, et il ne porte donc pas intérêt. Au 31 mars, le solde du Compte de la caisse de retraite de la fonction publique se compose de montants en transit ou sujets à un virement imminent à Investissements PSP.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

### 4. Placements :

#### a) Portefeuille de placements :

Au 31 mars, le portefeuille de placements détenu par l'entremise d'Investissements PSP, compte non tenu de la répartition de l'effet des contrats dérivés et de l'actif et du passif liés aux placements, se présente comme suit :

	2008		2007	
	Juste valeur (en millions de dollars)	Coût	Juste valeur (en millions de dollars)	Coût
<b>Actions de marchés mondiaux développés</b>				
Actions canadiennes	5 427	5 053	4 732	3 771
Actions américaines à grande capitalisation	1 109	1 267	1 572	1 419
Actions EAEO à grande capitalisation	1 339	1 429	1 251	1 019
<b>Actions de marchés mondiaux développés à petite capitalisation</b>	1 032	1 213	1 615	1 479
<b>Actions de marchés émergents</b>	1 344	1 183	1 370	1 117
<b>Actions de sociétés fermées</b>	2 967	2 873	1 207	1 207
<b>Titres à revenu fixe de valeur nominale</b>				
Équivalents de trésorerie	2 215	2 211	1 658	1 681
Obligations gouvernementales mondiales	1 301	1 307	1 281	1 311
Titres canadiens à revenu fixe	6 005	6 309	6 178	6 194
<b>Actifs à rendement réel</b>				
Obligations mondiales indexées à l'inflation	105	99	217	204
Placements immobiliers	3 846	3 056	2 959	2 618
Infrastructures	1 141	1 118	355	333
<b>Titres à rendement absolu</b>	2 789	2 839	1 545	1 499
<b>PLACEMENTS</b>	<b>30 620</b>	<b>29 957</b>	<b>25 940</b>	<b>23 852</b>
<b>Actif lié à des placements</b>				
Montants à recevoir liés à des opérations en cours	1 293	1 290	1 185	1 166
Montants à recevoir liés à des produits dérivés	400	62	216	51
<b>Total de l'actif lié à des placements</b>	<b>1 693</b>	<b>1 352</b>	<b>1 401</b>	<b>1 217</b>
<b>Passif lié à des placements</b>				
Montants à payer liés à des opérations en cours	(1 438)	(1 440)	(1 020)	(1 019)
Titres vendus à découvert	(528)	(542)	(386)	(394)
Montants à payer liés à des produits dérivés	(926)	(38)	(143)	(43)
Financement de capital	(1 127)	(1 127)	(365)	(365)
<b>Total du passif lié à des placements</b>	<b>(4 019)</b>	<b>(3 147)</b>	<b>(1 914)</b>	<b>(1 821)</b>
<b>Placements nets</b>	<b>28 294</b>	<b>28 162</b>	<b>25 427</b>	<b>23 248</b>

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 4. Placements (*suite*) :

#### a) Portefeuille de placements (*suite*) :

Au 31 mars 2008, le Régime détenait 1 432 millions de dollars de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) provenant de tiers ou étant non bancaire. Le PCAA s'est négocié pour la dernière fois sur un marché actif à la mi-août 2007, date à compter de laquelle aucune cote de marché n'est disponible.

Le gestionnaire de placements, Investissements PSP, participe au processus de restructuration avec d'autres investisseurs en vertu de l'Accord de Montréal. Le plan de restructuration proposé et approuvé en avril 2008 par les investisseurs de PCAA prévoit le report de l'échéance du PCAA afin de lui accorder une échéance semblable à celle des actifs sous-jacents (l'échéance varie entre 5 et 8,5 ans); le regroupement de certaines séries de PCAA; la modération du risque d'obligations découlant d'appels de marge et le soutien des besoins de liquidité de certains investisseurs en PCAA.

Une technique d'évaluation a été adoptée par le gestionnaire de placements pour déterminer la juste valeur des placements en PCAA en date du 31 mars 2008. La méthode d'évaluation cherche à évaluer le PCAA selon divers scénarios, puis applique un facteur de pondération à chacun en fonction de sa probabilité d'occurrence. Les principaux scénarios envisagés prévoyaient dans un cas une restructuration réussie et dans l'autre, un échec de la restructuration.

Dans le cadre des scénarios d'un processus de restructuration incomplet ou non concluant (scénario de l'échec de la restructuration), le PCAA est évalué dans deux contextes distincts : le premier en est un de règlement méthodique des actifs et le second prévoit une liquidation totale. Dans le cas d'un scénario d'échec de la restructuration, les deux contextes distincts ont été évalués à la juste valeur. La probabilité que ce scénario se réalise a été jugée improbable et par conséquent, une faible cote de probabilité d'occurrence lui a été attribuée.

La meilleure estimation de la juste valeur du PCAA du Régime au 31 mars 2008 équivaut à environ 1 105 millions de dollars, ce qui représente une baisse de valeur d'environ 327 millions de dollars. Le PCAA est comptabilisé dans les titres canadiens à revenu fixe dans le portefeuille de placements.

---

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 4. Placements (*suite*) :

#### a) Portefeuille de placements (*suite*) :

La juste valeur a été établie sur la base de l'information disponible au 31 mars 2008, ce qui comprend certaines hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation : écarts de taux d'intérêt, cote de crédit supposée des billets restructurés, rendements attendus et échéances prévues des billets restructurés. La variation de certains éléments clés de la technique d'évaluation aura une incidence sur la baisse de valeur du PCAA au 31 mars 2008. Par exemple, un écart de taux d'intérêt accru de 50 points de base fera augmenter la provision de 51 millions de dollars; la prolongation de l'échéance d'une année se traduira par une augmentation de la provision de 40 millions de dollars. La juste valeur du PCAA pourrait changer au cours des périodes ultérieures en raison des fluctuations des principaux éléments de la méthode d'évaluation.

#### b) Instruments financiers dérivés :

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction de la variation des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. Les instruments financiers dérivés sont utilisés afin d'augmenter le rendement des placements ou afin de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

La valeur nominale n'est pas inscrite à l'actif ni au passif, car elle représente le montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange de flux de trésorerie, et ne représente pas le potentiel de gain ou de perte ou l'exposition nette au risque de marché ou de crédit associé à ces opérations. Cette valeur sert plutôt à établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

Les dérivés sur défaillance de crédit sont souscrits et par le fait même, garantissent indirectement les obligations de référence sous-jacentes. Le risque éventuel maximal lié aux dérivés sur défaillance de crédit est représenté par la valeur nominale qui figure dans le tableau suivant. À ce jour, aucun paiement n'a été effectué relativement aux dérivés sur défaillance de crédit.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

### 4. Placements (suite) :

#### b) Instruments financiers dérivés (suite) :

Le tableau suivant résume le portefeuille des instruments dérivés au 31 mars :

PLACEMENTS	2008		2007	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
	(en millions de dollars)		(en millions de dollars)	
<b>Dérivés sur titres et marchandises</b>				
Contrats à terme standardisés	636	6	1 252	4
Swaps	3 912	(32)	3 647	35
Autres	307	6	805	55
<b>Dérivés sur devises</b>				
Contrats à terme de gré à gré	10 422	(133)	8 133	–
Swaps	605	(52)	526	(9)
Options	1 922	4	732	6
<b>Dérivés sur taux d'intérêt</b>				
Contrats à terme de gré à gré sur obligations	2 008	2	1 553	6
Swaps	6 431	23	3 312	(7)
Autres	7 799	(1)	1 163	–
<b>Dérivés sur titres de crédit</b>				
Swaps	1 026	(349)	1 121	(17)
<b>Total</b>	<b>35 068</b>	<b>(526)</b>	<b>22 244</b>	<b>73</b>

La juste valeur des contrats dérivés au 31 mars se présente comme suit :

(en millions de dollars)	2008	2007
Montants à recevoir liés à des produits dérivés	400	216
Montants à payer liés à des produits dérivés	(926)	(143)
<b>Total</b>	<b>(526)</b>	<b>73</b>

Le tableau suivant donne la valeur nominale selon l'échéance des dérivés énumérés précédemment :

(en millions de dollars)	2008	2007
Moins d'un an	25 111	17 678
1 à 5 ans	8 523	3 362
Plus de 5 ans	1 434	1 204
<b>Total</b>	<b>35 068</b>	<b>22 244</b>

---

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 4. Placements (*suite*) :

#### c) Répartition d'actifs :

Investissements PSP, comme gestionnaire de placements établit les politiques de placement, les normes et les procédures qui déterminent la manière dont les actifs doivent être investis. Les placements sont classés selon la catégorie d'actif en fonction de l'objectif financier des stratégies de placement des actifs sous-jacents. La différence entre la répartition réelle d'actifs et le portefeuille cible s'explique principalement par le fait que la pondération cible de certaines catégories d'actif n'est toujours pas atteinte. Par exemple, les placements en infrastructures ont une pondération cible de 8,0 p.100, alors que la pondération réelle se situe seulement à 3,4 p.100. Cet écart est compensé par une surpondération en titres canadiens à revenu fixe.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

### 4. Placements (suite) :

#### c) Répartition d'actifs (suite) :

Les placements nets se présentent comme suit au 31 mars :

(en millions de dollars)	2008			2007		
	Juste valeur	Portefeuille cible		Juste valeur	Portefeuille cible	
<b>Actions de marchés mondiaux développés</b>						
Actions canadiennes	8 377 \$	29,6%	30,0%	7 504 \$	29,5%	30,0%
Actions américaines à grande capitalisation	1 280	4,5	5,0	1 815	7,1	5,0
Action EAEO à grande capitalisation	1 329	4,7	5,0	1 250	4,9	5,0
<b>Actions de marchés mondiaux développés à petite capitalisation</b>	1 401	5,0	5,0	2 133	8,4	7,0
<b>Actions de marchés émergents</b>	1 979	7,0	7,0	1 817	7,1	7,0
<b>Actions de sociétés fermées</b>	2 884	10,2	10,0	1 212	4,8	8,0
<b>Titres à revenu fixe de valeur nominale</b>						
Équivalents de trésorerie	1 123	4,0	2,0	282	1,1	2,0
Obligations gouvernementales mondiales	1 632	5,8	5,0	1 208	4,8	5,0
Titres canadiens à revenu fixe	3 521	12,4	8,0	3 942	15,5	8,0
<b>Actifs à rendement réel</b>						
Obligations mondiales indexées à l'inflation	1 605	5,7	5,0	1 245	4,9	5,0
Placements immobiliers	2 925	10,3	10,0	2 613	10,3	10,0
Infrastructures	975	3,4	8,0	348	1,4	8,0
<b>Titres à rendement absolu</b>	(737)	(2,6)	s.o.	58	0,2	s.o.
<b>Placements nets</b>	<b>28 294 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>25 427 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Outre les diverses catégories d'actif présentées dans la politique de répartition d'actifs, plusieurs stratégies à rendement absolu sont employées, soit des produits financiers dérivés comme ceux de la note 4 b), afin d'accroître les rendements en modifiant la répartition d'actifs, d'accroître les rendements des portefeuilles d'actions et de titres à revenu fixe, et de gérer les risques de change.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

### 4. Placements (*suite*) :

#### d) Rendement des placements :

Les rendements des portefeuilles et les indices de référence pour les placements détenus par l'entremise d'Investissements PSP pour l'exercice terminé au 31 mars s'établissent comme suit :

	2008		2007	
	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence
	Pourcentage (%)		Pourcentage (%)	
<b>Actions de marchés mondiaux développés</b>				
Actions canadiennes	2,6	3,2	14,3	14,2
Actions américaines à grande capitalisation	(21,3)	(15,6)	8,7	10,6
Actions EAEO à grande capitalisation	(12,9)	(13,5)	16,6	18,9
<b>Actions de marchés mondiaux développés à petite capitalisation</b>	(23,0)	(20,5)	5,5	6,1
<b>Actions de marchés émergents</b>	7,2	7,9	18,8	19,3
<b>Actions de sociétés fermées</b>	10,1	3,7	(0,6)	(s.o.)
<b>Titres à revenu fixe de valeur nominale</b>				
Équivalents de trésorerie	3,9	4,6	4,2	4,2
Obligations gouvernementales mondiales	6,6	6,7	(1,5)	(1,5)
Titres canadiens à revenu fixe	5,9	5,8	5,4	5,5
<b>Actifs à rendement réel</b>				
Obligations mondiales indexées à l'inflation	6,1	6,0	(1,4)	(1,6)
Placements immobiliers	21,9	7,6	36,5	6,7
Infrastructures	3,8	s.o.	5,5	s.o.
<b>Rendement total</b>	<b>(0,3)</b>	<b>1,2</b>	<b>11,3</b>	<b>10,1</b>

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 4. Placements (*suite*) :

#### d) Rendement des placements (*suite*) :

Les rendements ont été calculés conformément à la méthode de calcul du rendement recommandée par le CFA Institute.

La méthode du taux de rendement effectif est utilisée pour calculer les rendements des catégories d'actif que sont les placements immobiliers, les actions de sociétés fermées et les placements en infrastructures pour les exercices terminés les 31 mars 2008 et 2007.

Le rendement total des indices de référence englobe au début de l'exercice le rendement des indices de référence selon les pondérations de la répartition réelle de l'actif. Les flux de trésorerie réels du portefeuille sont reflétés dans l'indice de référence afin de neutraliser l'effet de la répartition d'actifs. Aucun indice de référence n'est utilisé dans l'évaluation du rendement des placements en infrastructures pendant la période de lancement actuelle. Toutefois, afin de calculer le rendement total des indices de référence pour les exercices 2008 et 2007, les rendements réels du portefeuille d'infrastructures, évalués à 3,8 p. 100 et 5,5 p. 100 respectivement, ont été utilisés. Un rendement de l'indice de référence des actions de sociétés fermées a été établi à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007. Au cours de l'exercice précédent, les rendements réels des portefeuilles d'actions de sociétés fermées étaient utilisés comme mesure des rendements des indices de référence.

#### e) Gestion du risque lié aux placements :

La gestion du risque lié aux placements fait partie intégrante de la gestion stratégique du portefeuille de placements. Il s'agit d'un processus continu dans le cadre duquel Investissements PSP, comme gestionnaire de placements, se penche méthodiquement sur les risques liés à ses diverses activités de placement, dans le but de dégager un rendement optimal sans s'exposer à des risques de perte indus, et de tirer un bénéfice soutenu de chaque activité de placement et de l'ensemble du portefeuille.

La gestion du risque lié aux placements est fondée sur une politique de placement, des principes directeurs et des procédés définis par le gestionnaire de placements, lesquels couvrent des sujets tels que l'établissement d'un budget de risque et l'adoption de mesures de contrôle des risques, de limites de concentration, et le risque lié aux modèles d'évaluation. Une structure de gouvernance du risque assure également que les objectifs pertinents sont visés et atteints, et ce, conformément au mandat confié par voie législative à Investissements PSP.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

### 4. Placements (*suite*) :

#### f) Risque de change :

Les placements sont exposés à un risque de change découlant de la détention d'actifs autres que canadiens sous la forme de titres, de parts de caisses en gestion commune et de parts de sociétés en commandite. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises auront une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, des positions en devises peuvent être prises par l'intermédiaire d'instruments dérivés.

Les risques de change sous-jacent nets s'établissaient comme suit au 31 mars :

Devise	2008		2007	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
<b>(en dollars canadiens)</b>	(en millions de dollars)		(en millions de dollars)	
Dollar américain	4 227	52,8	4 529	53,7
Euro	1 666	20,8	1 479	17,5
Livre sterling	666	8,3	585	6,9
Yen	464	5,8	512	6,1
Réal brésilien	313	3,9	198	2,3
Autres	676	8,4	1 139	13,5
<b>Total</b>	<b>8 012</b>	<b>100,0</b>	<b>8 442</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

Investissements PSP et ses filiales ont en outre des engagements libellés en devises d'une valeur de 5 204 millions de dollars (3 852 millions de dollars US, 738 millions d'euros et 25 millions de livres sterling) relativement à des placements immobiliers, à des actions de sociétés fermées, à des placements en infrastructures et dans des marchés publics. Ces engagements ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 4. Placements (*suite*) :

#### g) Risque de crédit :

Les placements sont exposés au risque que l'émetteur de titres d'emprunt soit incapable d'honorer ses obligations financières, qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés manque à ses obligations ou devienne insolvable.

Au 31 mars 2008, la plus importante concentration de risque de crédit pour le Régime est auprès du gouvernement du Canada, dont 1,6 milliard de dollars de titres émis sont inclus dans son portefeuille. Afin d'atténuer le risque de crédit sur les contrats dérivés, Investissements PSP ne traite qu'avec des contreparties qui sont d'importantes institutions financières dotées d'une cote de crédit minimale de « A » à la date d'opérations, cote corroborée par une agence de notation reconnue au moyen d'un procédé interne de surveillance de la limite de crédit, ainsi qu'au moyen de techniques de limitation du crédit, tels que les accords généraux de compensation (qui procurent certains droits de compensation), et de garanties, y compris le recours à des outils de soutien au crédit, le cas échéant.

#### h) Risque de marché :

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable aux fluctuations des prix du marché, que ces fluctuations soient dues à des facteurs propres au placement en question, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, du taux de change ou à d'autres facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. La stratégie de diversification d'Investissements PSP permet d'atténuer ce risque, car elle prévoit l'investissement dans un portefeuille diversifié de placements effectués selon des politiques de placement et des critères établis. Le recours à des instruments financiers dérivés, négociés en bourse ou hors cote, sert également à atténuer l'incidence du risque de marché.

Le risque de marché se mesure au moyen de la méthode de la valeur à risque (« VAR »). La VAR représente la perte maximale non dépassée, à laquelle est attribuée une probabilité définie comme le niveau de confiance, sur une période prédéterminée. Investissements PSP a choisi un intervalle de confiance de 95 p. 100 sur une base annuelle pour la mesure et la divulgation de la VAR. En règle générale, les variations de la VAR entre les exercices découlent de fluctuations du degré d'exposition, de la volatilité ou de la corrélation entre les catégories d'actif. Bien que la VAR soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle doit être complétée par d'autres mesures du risque. Investissements PSP utilise donc également les méthodes de simulation de crise et de l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations d'une ampleur exceptionnelle des facteurs de risque.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

### 4. Placements (*suite*) :

#### i) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur des placements. La variation des taux d'intérêt a une incidence directe sur la juste valeur des placements.

Au 31 mars 2008, les titres à revenu fixe étaient gérés pendant une durée moyenne de 6,1 ans (5,7 ans en 2007). Une augmentation de 1 p. 100 des taux d'intérêt diminuerait la valeur des titres à revenu fixe de 6,1 p. 100, soit 211 millions de dollars.

La durée à l'échéance des obligations détenues dans la catégorie des titres canadiens à revenu fixe est la suivante en date du 31 mars 2008 :

(en millions de dollars)	Durée à l'échéance				2008 Total	2007 Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans		
Obligations du gouvernement du Canada	–	810	178	303	1 291	1 599
Obligations des provinces et territoires	36	236	270	431	973	1 113
Obligations municipales	–	57	26	4	87	69
Obligations de sociétés	78	424	326	342	1 170	1 164
<b>Total de la classe des éléments d'actif</b>	<b>114</b>	<b>1 527</b>	<b>800</b>	<b>1 080</b>	<b>3 521</b>	<b>3 945</b>

#### j) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité correspond à la capacité de remplir ses obligations financières. La position de trésorerie fait l'objet d'un contrôle régulier et les exigences relatives aux liquidités sont prévues être minimales. En règle générale, les placements en espèces et en équivalents de trésorerie, les titres d'emprunt et les actions de sociétés ouvertes, sont prévus être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui seront soit négociés sur le parquet d'une bourse reconnue, soit négociés sur le marché hors cote. Au 31 mars 2008, Investissements PSP avait la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme d'emprunt de capital.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 4. Placements (*suite*) :

#### k) Prêts de titres :

Les placements sont utilisés pour participer à des programmes de prêt de titres aux termes desquels des titres sont prêtés en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Ces opérations de prêt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en actions ayant une juste valeur d'au moins 102 p. 100 de la valeur des titres prêtés. Au 31 mars 2008, les titres prêtés avaient une juste valeur estimative de 3 701 millions de dollars (3 075 millions de dollars en 2007), alors que les titres reçus en garantie avaient une juste valeur estimative de 3 842 millions de dollars (3 213 millions de dollars en 2007).

#### l) Garanties en titres :

Le Régime a déposé ou donné en nantissement des titres dont la juste valeur s'établit à 298 millions de dollars (71 millions de dollars en 2007) en guise de garantie auprès de diverses institutions financières. Des titres d'une juste valeur de 23 millions de dollars (342 millions de dollars en 2007) ont été reçus en garantie de la part de diverses institutions financières.

#### m) Placements sur les marchés privés :

L'actif au titre des placements immobiliers se compose de placements qui sont détenus soit par Investissements PSP ou ses filiales en propriété exclusive, et sont gérés par des commandités ou par des conseillers externes. Les placements sous-jacents se composent d'un portefeuille diversifié de biens immobiliers productifs de revenus, de prêts à des tiers et de fonds de sociétés ouvertes ou fermées. L'actif immobilier est comptabilisé dans le portefeuille de placements déduction faite de tout financement. La juste valeur marchande du financement dans le portefeuille immobilier n'excède pas, en règle générale, 50 p. 100 de la juste valeur marchande brute du portefeuille. Au 31 mars 2008, le montant total du financement comptabilisé au portefeuille immobilier relativement aux placements contrôlés directement par Investissements PSP est d'environ 2 100 millions de dollars.

---

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 4. Placements (*suite*) :

#### m) Placements sur les marchés privés (*suite*) :

L'actif au titre des actions de sociétés fermées comprend des participations dans des sociétés en commandite et dans des fonds gérés par des commandités et des placements qui sont détenus soit par Investissements PSP soit par ses filiales en propriété exclusive. Les placements sous-jacents représentent une participation ou des placements en actions, et comportent les risques et les possibilités de rendement qui s'y rattachent. Au 31 mars 2008, le montant total du financement comptabilisé au portefeuille d'actions de sociétés fermées relativement aux placements contrôlés directement par Investissements PSP est de zéro.

L'actif au titre des placements en infrastructures comprend des placements qui sont détenus soit par Investissements PSP, soit par ses filiales en propriété exclusive, et sont gérés par des commandités ou par des conseillers externes. Les placements sous-jacents se composent d'un portefeuille diversifié d'actifs en infrastructures et de titres négociés sur les marchés publics. Au 31 mars 2008, le montant total du financement inscrit au portefeuille de placements en infrastructures relativement aux placements détenus directement par Investissements PSP est d'environ 250 millions de dollars.

Des frais de gestion de placements et des honoraires d'incitation au rendement sont habituellement engagés relativement aux placements sur les marchés privés mentionnés ci-dessus et soit ils sont payés au moyen d'apports de capital par Investissements PSP, soit ils sont portés en réduction des distributions liées au placement. Les frais de gestion de placements sur les marchés privés varient en général de 0,2 p. 100 à 5,5 p. 100 du montant total investi. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, des frais de gestion de placements de 91 millions de dollars (44 millions de dollars en 2007) ont été constatés comme éléments du coût des placements sur les marchés privés ou ont été imputés aux revenus de placements.

La valeur comptable de la majorité de ces placements, tel qu'indiqué à la note 2c)iii), est revue annuellement et tout ajustement en découlant est comptabilisé comme gains ou pertes non réalisés sur les revenus de placements.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

### 5. Cotisations à recevoir :

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
Services rendus avant le 1 <sup>er</sup> avril 2000		
Cotisations à recevoir des employés – choix effectués pour services passés	207	185
Cotisations à recevoir des employeurs – choix effectués pour services passés	164	145
	<b>371</b>	<b>330</b>
Services rendus après le 31 mars 2000		
Cotisations à recevoir des employés – choix effectués pour services passés	421	345
Cotisations à recevoir des employeurs – choix effectués pour services passés	1 015	833
Autres cotisations à recevoir	93	80
	<b>1 529</b>	<b>1 258</b>
<b>Total des cotisations à recevoir</b>	<b>1 900</b>	<b>1 588</b>

---

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 6. Autres éléments d'actif :

Les charges d'exploitation d'Investissements PSP sont imputées aux quatre régimes auxquels il fournit des services de placement, à savoir le Régime de retraite de la fonction publique, le Régime de retraite des Forces canadiennes, le Régime de retraite de la Force de réserve et le Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Les frais directs des activités de placement, par exemple les honoraires de gestion externe de placement et les droits de garde, sont imputés à chaque régime et les frais d'exploitation sont imputés chaque trimestre selon la valeur des placements gérés pour chaque régime.

En 2008, 72,6 p.100 des charges d'exploitation ont été imputées au Régime de retraite de la fonction publique (72,4 p.100 en 2007). Investissements PSP impute initialement toutes les charges au Régime de retraite de la fonction publique, qui est remboursé sur une base trimestrielle par les trois autres régimes. En fin d'exercice, le solde des autres éléments d'actif est comme suit :

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
Quote-part des charges à recevoir :		
Régime de retraite des Forces canadiennes	12	2
Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	4	1
Régime de retraite de la Force de réserve	–	–
	<b>16</b>	<b>3</b>
Autres	13	7
<b>Total des autres éléments d'actif</b>	<b>29</b>	<b>10</b>

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 7. PSP Capital Inc. :

Au 31 mars 2008, PSP Capital Inc., une filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP, avait en circulation 1 551 millions de dollars (503 millions de dollars en 2007) de billets à court terme venant à échéance dans les 32 à 364 jours suivants l'émission, dont 1 127 millions de dollars (365 millions de dollars en 2007) ont été attribués au Régime et sont présentés à la note 4 a) en tant que passif lié à des placements. Le montant maximum autorisé par le Conseil d'administration d'Investissements PSP est de 3 milliards de dollars pour les billets à court terme et de 1 milliard de dollars pour les billets à moyen terme. Il n'y a aucun billet à moyen terme émis et en circulation au 31 mars 2008. Les fonds mobilisés ont été principalement affectés au financement de placements immobiliers et en infrastructures, et sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP. Les charges d'exploitation engagées par PSP Capital Inc. ont été imputées au Régime, et comprennent les intérêts débiteurs de 37 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 (13 millions de dollars en 2007).

### 8. Prestations constituées :

#### a) Valeur actualisée des prestations constituées :

La valeur actualisée des prestations constituées est établie par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Des évaluations actuarielles sont établies tous les trois ans aux fins de capitalisation et sont mises à jour chaque année par l'actuaire en chef de BSIF aux fins comptables, à l'aide des hypothèses les plus probables du gouvernement. L'information présentée dans les présents états financiers provient de cette évaluation annuelle. L'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières a établi la plus récente évaluation actuarielle du Régime aux fins de capitalisation en date du 31 mars 2005, et l'a déposée devant le Parlement le 3 novembre 2006. Cependant, l'évaluation actuarielle aux fins comptables a été mise à jour en date du 31 mars 2008 en utilisant les hypothèses démographiques et la population de base de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation en date du 31 mars 2005.

Les hypothèses servant à calculer la valeur actuarielle des prestations constituées ont été élaborées à l'aide de prévisions à court terme et de prévisions des conditions du marché à long terme. De nombreuses hypothèses sont requises lors d'une évaluation actuarielle, y compris des estimations de l'inflation future, des taux d'intérêt, du rendement prévu des placements, des hausses générales de salaires, de la composition de l'effectif et des taux de retraite et de mortalité.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

### 8. Prestations constituées (*suite*) :

a) Valeur actualisée des prestations constituées (*suite*) :

Les hypothèses portant sur le taux d'inflation à long terme et la hausse générale à long terme des salaires utilisées dans le cadre de l'évaluation aux fins comptables sont respectivement de 2,0 p. 100 et 2,9 p.100 (2,0 p. 100 et 2,9 p. 100 en 2007). Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif découlant du Régime de retraite au 31 mars 2008, et les hypothèses correspondantes utilisées pour évaluer le coût des services rendus au cours de l'exercice et les charges d'intérêts sont présentés comme suit :

	2008			2007		
	Obligations		Valeur des charges	Obligations		Valeur des charges
	Court terme	Long terme		Court terme	Long terme	
	Pourcentage (%)		Pourcentage (%)			
Taux de rendement prévu sur les placements du Régime	5,9	6,3	6,0	6,0	6,3	6,2
Taux moyen pondéré des obligations à long terme	7,1	5,0	7,3	7,3	5,0	7,6

b) Redressement de la valeur actuarielle de l'actif :

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le versement des prestations a été établie en fonction de prévisions à court terme, conformément aux hypothèses qui sous-tendent l'évaluation des prestations constituées. Le redressement de la valeur actuarielle de l'actif représente l'écart entre les placements évalués à leur juste valeur et les placements évalués aux valeurs liées au marché.

c) Modifications au Régime :

Durant l'exercice, certaines modifications ont été apportées au *Règlement sur la pension de la fonction publique* afin de permettre aux membres âgés de 69 ans d'accumuler du service supplémentaire ouvrant droit à pension et afin d'harmoniser certains avantages offerts aux employés des services opérationnels du Service correctionnel du Canada avec des avantages similaires du Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Il en a résulté une augmentation des prestations constituées de 13 millions de dollars qui a été imputée de façon ponctuelle aux coûts des services passés.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

### 9. Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations sur les prestations constituées :

Aux fins de capitalisation, la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations et les prestations constituées avant le 1<sup>er</sup> avril 2000 et après le 31 mars 2000 est établie séparément. Selon les hypothèses utilisées aux fins comptables dans les présents états financiers, la répartition au 31 mars 2008 s'établit comme suit :

	Avant le 1 <sup>er</sup> avril 2000	Après le 31 mars 2000	Total
	(en millions de dollars)		
Actif net et autres comptes disponibles pour le versement des prestations	91 650	29 926	121 576
Redressement de la valeur actuarielle de l'actif	–	(172)	(172)
Valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations	91 650	29 754	121 404
Prestations constituées	(83 797)	(27 809)	(111 606)
<b>Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et des autres comptes disponibles pour le versement des prestations sur les prestations constituées</b>	<b>7 853</b>	<b>1 945</b>	<b>9 798</b>

### 10. Cotisations :

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
Des employés	1 250	1 066
Des employeurs	2 557	2 247
<b>Total des cotisations</b>	<b>3 807</b>	<b>3 313</b>

Au cours de l'exercice, les employés ont versé des cotisations représentant approximativement 33 p. 100 (32 p. 100 en 2007) des cotisations totales versées.

---

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 11. Revenus de placements :

a) Revenus de placements :

Les revenus de placements, pour l'exercice terminé le 31 mars, avant l'attribution aux catégories d'actif des gains ou des pertes nets réalisés et non réalisés sur les placements, sont présentés dans le tableau suivant :

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
Revenus d'intérêts	490	333
Revenus de dividendes	269	220
Autres revenus	79	186
Revenus tirés du prêt de titres	7	4
Frais d'opérations	(16)	–
	<b>829</b>	<b>743</b>
Gains nets réalisés	1 138	1 597
Revenus de placements avant gains et pertes nets non réalisés	<b>1 967</b>	<b>2 340</b>
Variation de la juste valeur des placements et des devises au cours de l'exercice	(2 069)	177
<b>Revenus (pertes) de placements</b>	<b>(102)</b>	<b>2 517</b>

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

### 11. Revenus de placements (*suite*) :

b) Revenus de placements selon la composition de l'actif :

Les revenus de placements selon la composition de l'actif, après l'attribution des gains et des pertes nets réalisés et non réalisés sur les placements, s'établissent comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
<b>Actions de marchés mondiaux développés</b>		
Actions canadiennes	176	943
Actions américaines à grande capitalisation	(337)	166
Actions EAEO à grande capitalisation	(172)	343
<b>Actions de marchés mondiaux développés à petite capitalisation</b>	(454)	95
<b>Actions de marchés émergents</b>	132	283
<b>Actions de sociétés fermées</b>	190	(3)
<b>Titres à revenu fixe de valeur nominale</b>		
Équivalents de trésorerie	41	16
Obligations gouvernementales mondiales	121	(32)
Titres canadiens à revenu fixe	214	206
<b>Actifs à rendement réel</b>		
Obligations mondiales indexées à l'inflation	57	(20)
Placements immobiliers	548	473
Infrastructures	20	13
<b>Titres à rendement absolu</b>	(638)	34
<b>Revenus (pertes) de placements</b>	<b>(102)</b>	<b>2 517</b>

Les revenus de placements comprennent des pertes de change réalisées de 424 millions de dollars (95 millions de dollars en 2007) et des pertes de change non réalisées de 271 millions de dollars (gains de change non réalisés de 322 millions de dollars en 2007).

---

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 12. Redressements dûs à l'évaluation actuarielle :

Conformément aux dispositions de la loi applicable au Régime, le président du Conseil du Trésor doit exiger que tout déficit actuariel relevé dans la Caisse de retraite de la fonction publique soit porté au crédit de la Caisse en versements égaux échelonnés sur une période ne dépassant pas 15 ans, à partir de l'exercice au cours duquel le rapport actuariel est déposé au Parlement. Les excédents de la Caisse de retraite peuvent être gérés en réduisant les cotisations du gouvernement et/ou des participants au Régime ou en retirant des montants de la Caisse.

Les dispositions législatives exigent également que les déficits relevés entre le solde du Compte de pension de retraite de la fonction publique et le passif actuariel soient éliminés par une augmentation du Compte par des versements égaux échelonnés sur une période d'au plus 15 ans. Lorsque le Compte de pension de retraite de la fonction publique est plus élevé que le passif actuariel, les dispositions législatives permettent aussi que les excédents soient portés en diminution du Compte sur une période d'au plus 15 ans.

L'évaluation actuarielle triennale du Régime de retraite de la fonction publique établie en date du 31 mars 2005 et déposée au Parlement en novembre 2006 n'a requis aucun ajustement à la Caisse de retraite de la fonction publique (néant en 2007) ni au Compte de pension de retraite de la fonction publique pour l'exercice terminé au 31 mars 2008 (néant en 2007).

### 13. Remboursements et virements :

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
Paiements à l'égard du partage des prestations de retraite	40	37
Remboursements de cotisations et paiements de la valeur de transfert	151	148
Virements à d'autres caisses de retraite	134	60
<b>Total des remboursements et virements</b>	<b>325</b>	<b>245</b>

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### **14. Dépenses administratives :**

La Loi prévoit que les dépenses administratives soient imputées au Régime. Les services administratifs sont fournis par des organismes gouvernementaux associés au Régime. Les dépenses administratives attribuables à TPSGC, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et au Bureau du surintendant des institutions financières sont approuvées chaque année par le Conseil du Trésor. Les dépenses administratives engagées par Investissements PSP sont aussi imputées au Régime.

À titre d'administrateur, TPSGC recouvre auprès du Régime les dépenses administratives liées aux activités qui sont directement attribuables à son administration. Ces frais comprennent les salaires et avantages sociaux, le développement et l'entretien des systèmes, le coût des locaux et d'autres frais de fonctionnement liés à l'administration du Régime au sein du ministère.

En tant que gestionnaire de programme pour le Régime, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournit un appui à l'interprétation de la politique, de l'information à l'intention des participants, des services de capitalisation et de financement et un soutien au Comité consultatif sur la pension et impute ses frais d'administration au Régime.

Le Bureau du surintendant des institutions financières offre des services d'évaluations actuarielles et il en impute les frais au Régime.

En tant que gestionnaire de placements du Régime, Investissements PSP impute ses dépenses de fonctionnement, de salaires et avantages sociaux, ainsi que d'autres frais de fonctionnement et de gestion de placements externes au Régime.

---

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 14. Dépenses administratives (suite) :

Les dépenses administratives comprennent les éléments suivants :

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
TPSGC	86	67
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	2	2
Bureau du surintendant des institutions financières	1	1
<b>Total des dépenses administratives incluses dans le coût du service</b>	<b>89</b>	<b>70</b>
Investissements PSP		
Charges d'exploitation	56	38
Frais de gestion des placements externes	45	37
<b>Total des Investissements PSP</b>	<b>101</b>	<b>75</b>
<b>Total des dépenses administratives</b>	<b>190</b>	<b>145</b>

### 15. Régimes compensatoires :

Des régimes compensatoires distincts (RC n<sup>o</sup> 1 et RC n<sup>o</sup> 2) ont été mis en place en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* afin de verser des prestations de retraite supplémentaires à des employés. Le RC n<sup>o</sup> 1 prévoit le versement de prestations excédant celles qui sont permises en vertu des restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* à l'égard des régimes de retraite agréés. Quant à lui, le RC n<sup>o</sup> 2 prévoit le versement de prestations de retraite aux fonctionnaires désignés excédentaires dans le cadre du Programme d'encouragement à la retraite anticipée dont le terme de trois ans a pris fin le 31 mars 1998. Les coûts du RC n<sup>o</sup> 2 sont entièrement à la charge du gouvernement du Canada. Conformément aux dispositions de la loi, les opérations découlant des RC n<sup>os</sup> 1 et 2, par exemple celles qui ont trait aux cotisations, aux prestations et aux intérêts créditeurs, sont comptabilisées dans le compte des régimes compensatoires qui est maintenu dans les comptes du Canada. Le compte des régimes compensatoires porte intérêt trimestriellement aux taux appliqués au Compte de pension de retraite de la fonction publique. Les régimes compensatoires sont inscrits auprès de l'Agence du revenu du Canada («ARC») et, à chaque année, un virement est effectué entre l'ARC et le compte des régimes compensatoires au titre de l'impôt remboursable, dans le but de verser à l'ARC une somme de 50 p.100 des cotisations et intérêts créditeurs nets ou de recevoir de l'ARC un remboursement calculé selon les prestations nettes versées.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

### 15. Régimes compensatoires (*suite*) :

Puisque les régimes sont assujettis à une loi distincte, le solde de ce compte et les prestations constituées connexes ne sont pas consolidés dans les états financiers du Régime. Le tableau suivant présente un sommaire de la situation financière des RC n<sup>os</sup> 1 et 2 au 31 mars :

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
<b>Solde net et prestations constituées</b>		
Solde du compte		
Compte des régimes compensatoires	1 463	1 421
Impôt remboursable à recevoir	1 444	1 397
Cotisations à recevoir des employés pour les services passés	1	3
Cotisations à recevoir des employeurs pour les services passés	5	–
	<b>2 913</b>	<b>2 821</b>
Prestations constituées	<b>2 643</b>	<b>2 580</b>
<b>Excédent du solde du compte sur les prestations constituées</b>	<b>270</b>	<b>241</b>

Les hypothèses servant à calculer la valeur actuarielle des prestations constituées associées aux régimes compensatoires correspondent, à tous les égards, à celles qui ont été utilisées pour ce qui est du Régime, à l'exception qu'elles tiennent compte de l'incidence de l'impôt remboursable sur le taux de rendement théorique prévu du compte.

---

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 15. Régimes compensatoires (suite) :

Le tableau suivant présente un sommaire de la variation du solde des RC n<sup>os</sup> 1 et 2 au cours de l'exercice :

	2008	2007
	(en millions de dollars)	
<b>Variation du solde du compte</b>		
Augmentation		
Cotisations – employeurs	63	66
Cotisations – employés	9	10
Revenus d'intérêts	103	103
Variation nette des contributions à recevoir pour des services passés	4	2
Redressement dû à l'évaluation actuarielle	10	10
Augmentation de l'impôt remboursable à recevoir	47	52
	<b>236</b>	<b>243</b>
Diminution		
Prestations versées	90	87
Remboursements et virements	7	2
Versement au titre de l'impôt remboursable	47	52
	144	141
<b>Augmentation du solde du compte</b>	<b>92</b>	<b>102</b>

Les déficits actuariels relevés entre le solde du compte des régimes compensatoires et le passif actuariel sont portés au crédit du compte des régimes compensatoires en versements égaux échelonnés sur une période ne dépassant pas 15 ans. À la suite de la dernière évaluation triennale de mars 2005, aucun rajustement n'a été requis au compte de RC n<sup>o</sup> 1 (néant en 2007) mais, par contre, un ajustement de 9,5 millions de dollars (9,5 millions de dollars en 2007) a été porté au crédit du compte de RC n<sup>o</sup> 2 au cours de l'exercice.

### 16. Garanties :

Investissements PSP a convenu de garantir, dans le cadre d'une opération de placement, un emprunt à terme non renouvelable. Au 31 mars 2008, dans l'éventualité d'une défaillance, le Régime devra assumer l'obligation relative à l'emprunt jusqu'à concurrence de 292 millions de dollars plus les intérêts et autres frais connexes. De plus, Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable tous les billets à court terme émis par sa filiale en propriété exclusive, PSP Capital Inc.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### 17. Engagements :

Investissements PSP et ses filiales ont convenu de conclure des opérations de placement qui seront financées au cours des années à venir conformément à des modalités convenues. Au 31 mars 2008, les engagements en cours attribuables au Régime, sous la forme de placements en actions de société fermées, de placements en immobilier et en infrastructures et de placements sur les marchés publics, se chiffraient à 5 635 millions de dollars (3 157 millions de dollars en placements en actions de sociétés fermées, 1 477 millions de dollars en placements immobiliers, 621 millions de dollars en placements dans des marchés publics et 380 millions de dollars en placements en infrastructures).

### 18. Passif éventuel :

La *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, qui a reçu la sanction royale en septembre 1999, a modifié la LPFP pour permettre au gouvernement fédéral de gérer les excédents du Compte de pension de retraite de la fonction publique et de la Caisse de retraite de la fonction publique. La validité légale de ces dispositions a été contestée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Le 20 novembre 2007, la Cour a rendu sa décision et rejeté les revendications des demandeurs. Plusieurs demandeurs portent actuellement en appel cette décision devant la Cour d'appel de l'Ontario. Les résultats de ces appels ne peuvent être déterminés en ce moment.

### 19. Événements postérieurs :

Suite à l'approbation en janvier 2009 par la Cour supérieure de justice de l'Ontario du plan de restructuration du PCAA, le processus de restructuration du PCAA, tel que divulgué à la Note 4(a), a été complété avec succès et ratifié. Suite à cette restructuration, le PCAA sera converti en titres à revenu fixe à long terme.

Depuis le 31 mars 2008, les marchés financiers mondiaux ont connu des turbulences et une volatilité importante. La répercussion des récentes fluctuations des marchés sur la partie des avoirs du Régime composée de titres cotés en portefeuille a conduit à des rendements négatifs de l'ordre d'environ moins 16 p. 100 pour la période se terminant le 31 décembre 2008. Cependant, l'effet du ralentissement économique est atténué par la diversification du portefeuille de placements administré par Investissements PSP, tel que divulgué à la Note 4(c). Comme les placements du Régime ont par leur nature un horizon à long terme, on ne prévoit pas que cette baisse de valeur portera atteinte à l'objectif à long terme du portefeuille de placements détenu par le biais d'Investissements PSP.

---

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

---

### **19. Événements postérieurs (suite) :**

Selon les principales conventions comptables qui sont décrites à la Note 2, les variations dans la juste valeur des placements survenues après la fin de l'exercice financier seront inscrites aux états financiers de 2008-2009. Le gouvernement continue d'avoir l'obligation légale de payer les prestations de retraite, nonobstant la performance financière du portefeuille de placements.

### **20. Chiffres comparatifs :**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

## États des opérations des comptes

---

## Compte de pension de retraite de la fonction publique et Compte de la Caisse de retraite de la fonction publique

Le Compte de pension de retraite de la fonction publique sert à inscrire toutes les opérations (cotisations, versements des prestations et transferts) relatives aux services ouvrant droit à pension accumulés avant le 1<sup>er</sup> avril 2000.

Le Compte porte intérêt trimestriellement aux taux qui seraient appliqués si les montants comptabilisés dans le Compte étaient placés dans un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans détenues jusqu'à leur échéance. Aux termes de la loi, le Compte de pension de retraite de la fonction publique est débité des montants nécessaires pour ramener l'excédent estimatif à 10 p. 100 au plus du passif actuariel. Aucun rajustement n'a été effectué au cours de l'exercice. Toutes les cotisations faites par les participants au Régime, le gouvernement et les employeurs participants au titre de services ouvrant droit à pension accumulés après le 31 mars 2000 sont versées dans la Caisse de retraite de la fonction publique. Les cotisations à la Caisse de retraite, moins les prestations, et d'autres paiements sont transférés à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) pour être investis sur les marchés financiers.

Les déficits actuariels relevés dans la Caisse de retraite de la fonction publique doivent être comblés en créditant annuellement la Caisse de montants égaux échelonnés sur une période d'au plus 15 ans. À la suite de la dernière évaluation triennale, déposée en novembre 2006, aucun rajustement n'a été effectué dans la Caisse de retraite (aucun en 2007) ni dans le Compte de pension de retraite de la fonction publique (aucun en 2007).

Les opérations relatives aux services ouvrant droit à pension qui ont été accumulés après le 31 mars 2000 sont inscrites dans un compte interne du gouvernement, à savoir le Compte de la Caisse de retraite de la fonction publique. Le solde de ce compte en fin d'exercice représente le montant des cotisations nettes qui attendent d'être transférées à Investissements PSP.

## État du Compte de pension de retraite de la fonction publique

Exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	(en dollars)	
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>89 277 977 242</b>	<b>86 978 373 295</b>
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations		
Employés du gouvernement	8 954 994	10 711 265
Employés retraités	29 375 459	31 788 902
Employés d'organismes de la fonction publique	672 733	849 776
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement	30 290 329	33 455 826
Organismes de la fonction publique	474 820	618 097
Virements en provenance d'autres caisses de retraite	1 736 497	208 412
Intérêts	6 376 281 714	6 421 850 492
<b>Total</b>	<b>6 447 786 546</b>	<b>6 499 482 770</b>
<b>Paiements et autres débits</b>		
Pensions	4 184 464 826	3 996 120 467
Prestations minimales	13 039 650	10 474 192
Paiements à l'égard du partage des prestations de retraite	32 786 630	32 186 395
Paiements – Valeur de transfert des pensions	56 836 072	60 819 591
Remboursements des cotisations		
Employés du gouvernement	184 245	192 155
Employés d'organismes de la fonction publique	45 161	17 860
Virements à d'autres caisses de retraite	89 574 514	43 418 342
Dépenses administratives	69 893 740	56 649 821
<b>Total</b>	<b>4 446 824 838</b>	<b>4 199 878 823</b>
<b>Rentrées moins paiements</b>	<b>2 000 961 708</b>	<b>2 299 603 947</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>91 278 938 950</b>	<b>89 277 977 242</b>

L'état des opérations des comptes ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une vérification.

## État du Compte de la caisse de retraite de la fonction publique

Exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	(en dollars)	
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>139 893 664</b>	<b>141 250 581</b>
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations		
Employés du gouvernement	991 172 231	926 614 593
Employés retraités	18 895 096	14 907 593
Employés d'organismes de la fonction publique	91 962 742	78 391 530
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement	2 123 699 672	2 020 276 871
Organismes de la fonction publique	187 998 219	166 837 423
Virements en provenance d'autres caisses de retraite	39 306 040	37 986 812
Option de la valeur de transfert	6 134 631	9 269 273
<b>Total</b>	<b>3 459 168 631</b>	<b>3 254 284 095</b>
<b>Paiements et autres débits</b>		
Pensions	238 069 481	158 793 473
Prestations minimales	5 038 314	3 468 773
Paiements à l'égard du partage des prestations de retraite	6 982 751	4 965 827
Paiements – Valeur de transfert des pensions	85 456 182	77 563 031
Remboursements des cotisations		
Employés du gouvernement	6 606 191	6 879 694
Employés d'organismes de la fonction publique	2 024 351	1 943 365
Virements à d'autres caisses de retraite	44 822 166	17 091 114
Dépenses administratives	19 143 222	13 064 456
<b>Total</b>	<b>408 142 658</b>	<b>283 769 733</b>
<b>Rentrées moins paiements</b>	<b>3 051 025 973</b>	<b>2 970 514 362</b>
<b>Virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public</b>	<b>(3 057 534 368)</b>	<b>(2 971 871 279)</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>133 385 269</b>	<b>139 893 664</b>

L'état des opérations des comptes ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une vérification.

## Compte des régimes compensatoires

Des prestations supplémentaires sont versées aux fonctionnaires conformément aux dispositions des parties I et II du *Règlement n° 1 sur le régime compensatoire* (fonctionnaires) et du *Règlement n° 2 sur le régime compensatoire* (Programme d'encouragement à la retraite anticipée). La *Loi sur les régimes de retraite particuliers* autorise l'établissement de ces règlements et institue le compte des régimes compensatoires (RC).

Les opérations découlant des RC n<sup>os</sup> 1 et 2, par exemple celles qui ont trait aux cotisations, aux prestations et aux intérêts créditeurs, sont comptabilisées dans le compte des régimes compensatoires, qui est maintenu dans les comptes du Canada. Le compte des régimes compensatoires est crédité trimestriellement par des intérêts aux taux appliqués au Compte de pension de retraite de la fonction publique. Le compte des régimes compensatoires est inscrit auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et, chaque année, un virement est effectué entre l'ARC et ce compte au titre de l'impôt remboursable, dans le but de verser à l'ARC une somme de 50 p. 100 des cotisations et intérêts créditeurs nets ou de recevoir de l'ARC un remboursement calculé selon les prestations nettes versées.

Les déficits actuariels relatifs aux régimes compensatoires sont portés au crédit du compte des régimes compensatoires en montants égaux échelonnés sur une période ne dépassant pas 15 ans. À la suite de la dernière évaluation triennale, de mars 2005, aucun rajustement n'a été porté au crédit du RC n° 1 (aucun en 2007), mais un rajustement de 9,5 millions de dollars a été porté au crédit du RC n° 2 (9,5 millions de dollars en 2007).

### **RC n° 1**

Aux fins de l'impôt, les opérations financières visant les participants au Régime qui gagnaient plus de 130 700 \$ en 2008 sont consignées séparément. Au 31 mars 2008, environ 4 242 fonctionnaires entraient dans cette catégorie, et 2 284 retraités touchaient des prestations provenant du RC n° 1.

## État du RC n° 1 (fonctionnaires)

Exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	(en dollars)	
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>595 383 842</b>	<b>542 955 438</b>
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations		
Employés du gouvernement	7 616 306	7 966 507
Employés retraités	239 725	176 240
Employés d'organismes de la fonction publique	1 272 032	1 285 632
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement	54 274 959	56 524 613
Organismes de la fonction publique	9 111 188	9 496 144
Intérêts	45 147 372	42 852 014
Virements à d'autres caisses de retraite	1 532	–
Option de la valeur de transfert	455	70
<b>Total</b>	<b>117 663 569</b>	<b>118 301 220</b>
<b>Paiements et autres débits</b>		
Pensions	9 147 587	7 405 601
Prestations minimales	–	14 749
Paiements à l'égard du partage des prestations de retraite	771 428	477 249
Paiements – Valeur de transfert des pensions	514 772	492 237
Remboursements des cotisations		
Employés du gouvernement	6 172	78 821
Employés d'organismes de la fonction publique	6 453	43 739
Virements à d'autres caisses de retraite	5 382 797	1 391 609
Impôt remboursable	53 454 981	55 968 811
<b>Total</b>	<b>62 284 190</b>	<b>65 872 816</b>
<b>Rentrées moins paiements</b>	<b>48 379 379</b>	<b>52 428 404</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>643 763 221</b>	<b>595 383 842</b>

L'état des opérations des comptes ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une vérification.

## RC n° 2

Au cours de la période triennale commençant le 1<sup>er</sup> avril 1995, un certain nombre d'employés âgés de 50 à 54 ans ont quitté la fonction publique en se prévalant du Programme d'encouragement à la retraite anticipée, qui permettait d'exempter de la réduction habituelle la pension des employés déclarés excédentaires.

### État du RC n° 2

Exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	(en dollars)	
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>825 841 342</b>	<b>831 426 264</b>
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations du gouvernement et intérêts		
Cotisations		—
Intérêts	57 902 763	60 285 511
Redressement du passif actuariel	9 500 000	9 500 000
<b>Total</b>	<b>67 402 763</b>	<b>69 785 511</b>
<b>Paiements et autres débits</b>		
Pensions	80 392 826	79 244 775
Impôt remboursable	(6 081 532)	(3 874 342)
<b>Total</b>	<b>74 311 294</b>	<b>75 370 433</b>
<b>Rentrées moins paiements</b>	<b>(6 908 531)</b>	<b>(5 584 922)</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>818 932 811</b>	<b>825 841 342</b>

L'état des opérations des comptes ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une vérification.

## Prestations supplémentaires de décès

Au 31 mars 2008, 288 187 participants actifs contribuaient au Régime des prestations supplémentaires de décès et 129 074 retraités y contribuaient sur une base facultative. Au cours de l'exercice 2007-2008, on a accepté 4 939 demandes de prestations supplémentaires de décès.

### État du Compte de prestations de décès de la fonction publique

Exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
	(en dollars)	
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>2 442 941 725</b>	<b>2 322 941 560</b>
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations		
Employés (du gouvernement et d'organismes de la fonction publique)	76 769 559	72 512 081
Gouvernement		
Généralités	8 190 526	8 043 969
Prime unique pour prestation de 10 000 \$ <sup>1</sup>	1 662 946	1 550 798
Organismes de la fonction publique	1 022 750	958 875
Intérêts	176 473 318	173 111 983
<b>Total</b>	<b>264 119 099</b>	<b>256 177 706</b>
<b>Paiements et autres débits</b>		
Prestations versées		
Généralités <sup>2</sup>	97 786 749	96 182 163
Prestation de 10 000 \$ <sup>3</sup>	38 764 647	39 677 968
Autres prestations de décès versées	469 685	317 410
<b>Total</b>	<b>137 021 081</b>	<b>136 177 541</b>
<b>Rentrées moins paiements</b>	<b>127 098 018</b>	<b>120 000 165</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 570 039 743</b>	<b>2 442 941 725</b>

L'état des opérations des comptes ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une vérification.

#### Remarques

1. Prestation de 5 000 \$ versée avant le 14 septembre 1999.
2. Les prestations versées au nom des participants qui, au moment de leur décès, étaient employés de la fonction publique ou recevaient une pension immédiate aux termes de la *Loi*.
3. Les prestations de 10 000 \$ (5 000 \$ avant le 14 septembre 1999) versées au nom des participants qui, au moment de leur décès, étaient employés de la fonction publique ou recevaient une pension immédiate aux termes de la *Loi* et au nom desquels une prime unique pour une prestation de décès de 10 000 \$ (5 000 \$ avant le 14 septembre 1999) a été versée.

## Tableaux statistiques

Tableau 1  
Pensions versées

En date du 31 mars 2008

**Nombre de pensions et de pensions aux survivants versées**

Année	Pensions <sup>1</sup>	Pensions aux survivants <sup>2</sup>	Total
2008	171 651	58 755	230 406
2007	167 693	58 732	226 425
2006	164 084	58 998	223 082

**Montant annuel moyen – Pensions et pensions aux survivants versées<sup>3</sup>**

Année		Pensions <sup>1</sup>			Pensions aux survivants		
		Hommes	Femmes	Total	Époux/ conjoint de fait	Enfants	Étudiants
2008	Montant annuel moyen	27 208 \$	17 061 \$	23 422 \$	11 152 \$	1 922 \$	2 424 \$
	Âge moyen	70,74	69,19	70,16	77,51		
	Moyenne d'années de service ouvrant droit à pension	25,32	21,34	23,84	21,02		
2007	Montant annuel moyen	26 288 \$	16 018 \$	22 536 \$	10 795 \$	1 889 \$	2 309 \$
	Âge moyen	70,68	69,31	70,18	77,18		
	Moyenne d'années de service ouvrant droit à pension	25,21	21,06	23,69	21,92		
2006	Montant annuel moyen	25 190 \$	14 995 \$	21 548 \$	10 399 \$	1 763 \$	2 238 \$
	Âge moyen	70,60	69,44	70,19	76,86		
	Moyenne d'années de service ouvrant droit à pension	25,07	20,79	23,54	21,83		

1. Comprend les pensions immédiates (dont les prestations de retraite pour cause d'invalidité), les pensions différées et les allocations annuelles payables aux anciens cotisants seulement.
2. Comprend l'époux ou le conjoint de fait, les enfants et les étudiants.
3. Ces montants comprennent l'indexation.

Tableau 2  
Pensions devenues payables

Exercice terminé le 31 mars 2008

Pensions devenues payables <sup>1,2</sup>					
Année	Hommes	Femmes	Total	Montant total payé	Pension moyenne
2008	5 020	4 403	9 423	315 850 872 \$	33 519 \$
2007	4 877	4 154	9 031	295 948 307 \$	32 770 \$
2006	4 506	3 403	7 909	247 993 023 \$	31 355 \$

Pensions devenues payables aux survivants <sup>2</sup>						
Année	Époux/ conjoint de fait	Enfants et étudiants	Total	Montant total payé	Pension moyenne – Époux / conjoint de fait	Pension moyenne – Enfants et étudiants
2008	2 685	244	2 929	35 567 847 \$	12 989 \$	2 836 \$
2007	2 765	306	3 071	35 705 939 \$	12 607 \$	2 767 \$
2006	2 771	308	3 079	34 393 831 \$	12 139 \$	2 430 \$

1. Pour 2008, les pensions devenues payables comprennent les pensions immédiates (6 774), les pensions différées (465), les allocations annuelles payables aux anciens cotisants seulement (1 694) et les prestations de retraite pour cause d'invalidité (490).

2. Ces montants comprennent l'indexation.

Tableau 3  
Pensions non réduites (pensions immédiates)<sup>1</sup>

Exercice terminé le 31 mars 2008

Année	Âge à la retraite														Âge moyen <sup>4</sup>	Pension moyenne non réduite <sup>5,6</sup>
	50-54 <sup>2</sup>	55	56	57	58	59	60 <sup>3</sup>	61	62	63	64	65	66 ans ou plus	Total		
2008	97	1,534	572	498	452	375	1,229	463	332	240	245	347	390	6 774	59,13	37 858 \$
2007	123	1,494	577	491	386	395	1,048	371	322	257	250	293	389	6 396	59,05	37 392 \$
2006	93	1,363	498	419	353	258	858	341	299	212	188	301	335	5 518	59,04	36 124 \$

1. Comprend les pensions non réduites (pensions immédiates); exclut ceux qui touchent une pension immédiate parce qu'ils ont droit à des prestations de retraite pour cause d'invalidité (490 en 2008).
2. Comprend seulement les employés opérationnels de Service correctionnel du Canada qui sont admissibles à une pension non réduite.
3. Exclut les pensions différées devenues payables à 60 ans. En 2008, 465 pensions différées (260 hommes et 205 femmes) sont devenues payables à 60 ans.
4. En 2008, l'âge moyen de la retraite était de 59,15 pour les hommes et de 59,11 pour les femmes.
5. Ces montants comprennent l'indexation.
6. En 2008, la pension non réduite moyenne s'élevait à 38 222 \$ pour les hommes et à 37 359 \$ pour les femmes.

Tableau 4  
Allocations annuelles et paiements forfaitaires devenus payables

Exercice terminé le 31 mars 2008

Année	Allocations annuelles <sup>1</sup>				Paiements forfaitaires <sup>2</sup>	
	Nombre		Total	Allocation moyenne <sup>3</sup>	Nombre	Montant
	Hommes	Femmes				
2008	671	1 023	1 694	25 999 \$	5 564	325 318 263 \$
2007	639	1 039	1 678	24 867 \$	6 470	245 077 374 \$
2006	630	910	1 540	23 100 \$	5 030	227 070 300 \$

1. Comprend les allocations annuelles différées. Une allocation annuelle différée est une pension différée réduite en raison d'un paiement anticipé.

2. Comprend la valeur des transferts, le remboursement des cotisations, les montants virés à d'autres régimes de retraite dans le cadre des accords de transfert des pensions et les montants transférés en vertu de la *Loi sur le partage des prestations de retraite*.

3. Ces montants comprennent l'indexation.

Tableau 5

Variations du nombre de cotisants actifs, de retraités et de survivants recevant une pension

Exercice terminé le 31 mars 2008

<b>Variations du nombre de cotisants actifs</b>			
	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
<b>Nombre de cotisants actifs au 1<sup>er</sup> avril 2007</b>	<b>127 929</b>	<b>154 834</b>	<b>282 763</b>
<b>Ajouts</b>	<b>12 908</b>	<b>17 594</b>	<b>30 502</b>
<b>Suppressions</b>			
Employés ayant quitté la fonction publique <sup>1</sup>	7 813	8 723	16 536
Employés qui ne sont plus cotisants <sup>2</sup>	379	364	743
Décès	200	145	345
<b>Total des suppressions</b>	<b>8 392</b>	<b>9 232</b>	<b>17 624</b>
<b>Redressements<sup>4</sup></b>	<b>(371)</b>	<b>(291)</b>	<b>(662)</b>
<b>Nombre de cotisants actifs au 31 mars 2008</b>	<b>132 074</b>	<b>162 905</b>	<b>294 979</b>

<b>Variations du nombre de retraités<sup>3</sup></b>		<b>Total</b>
<b>Nombre de retraités au 1<sup>er</sup> avril 2007</b>		<b>167 693</b>
Ajouts		9 423
Suppressions		5 256
<b>Redressements<sup>4</sup></b>		<b>(209)</b>
<b>Nombre de survivants recevant une pension au 31 mars 2008</b>		<b>171 651</b>

<b>Variations du nombre de survivants recevant une pension</b>		<b>Total</b>
<b>Survivants</b>		
<b>Nombre de survivants recevant une pension au 1<sup>er</sup> avril 2007</b>		<b>56 540</b>
Ajouts		2 685
Suppressions		2 445
<b>Redressements<sup>4</sup></b>		<b>(76)</b>
<b>Nombre de survivants recevant une pension au 31 mars 2008</b>		<b>56 704</b>

### Enfants et étudiants

	<b>Total</b>
<b>Nombre d'enfants et d'étudiants recevant une pension au 1<sup>er</sup> avril 2007</b>	<b>2 192</b>
Ajouts	244
Suppressions	45
<b>Redressements<sup>4</sup></b>	<b>(340)</b>
<b>Nombre d'enfants et d'étudiants recevant une pension au 31 mars 2008</b>	<b>2 051</b>

1. Comprend le remboursement intégral des cotisations, les pensions immédiates et les allocations annuelles versées, les options non encore exercées, la valeur des transferts, les pensions différées par choix, les pensions différées immobilisées (s'il y a lieu) et les transferts à l'étranger.
2. Il s'agit d'employés qui interrompent temporairement leurs cotisations (employés à temps partiel, en congé non rémunéré, etc.).
3. Ne comprend pas 6 439 employés avec pensions différées au 31 mars 2008.
4. Redressements pour les transactions achevées après la fin de l'exercice et dont la date d'entrée en vigueur est avant le 31 mars.

Tableau 6

Nombre et montant des paiements de la valeur de transfert selon le nombre d'années de service ouvrant droit à pension et l'âge à la date de cessation d'emploi

Exercice terminé le 31 mars 2008

Années de service ouvrant droit à pension <sup>2</sup>	Âge à la date de cessation d'emploi <sup>1</sup>					Total	Total (en dollars)
	Moins de 30	30–34	35–39	40–44	45–49		
Moins de 5	198	147	116	85	71	<b>617</b>	
5–9	53	114	123	107	89	<b>486</b>	
10–14	0	16	54	50	50	<b>170</b>	
15–19		2	18	50	73	<b>143</b>	
20–24			2	16	33	<b>51</b>	
25–29				0	35	<b>35</b>	
30–35						<b>5</b>	
<b>Hommes, total</b>	<b>109</b>	<b>119</b>	<b>118</b>	<b>124</b>	<b>133</b>	<b>603</b>	
<b>Femmes, total</b>	<b>142</b>	<b>160</b>	<b>195</b>	<b>184</b>	<b>223</b>	<b>904</b>	
<b>Total global</b>	<b>251</b>	<b>279</b>	<b>313</b>	<b>308</b>	<b>356</b>	<b>1 507</b>	<b>142 292 254 \$</b>

1. L'âge moyen des cotisants touchant des paiements de la valeur de transfert était de 38,15 ans pour les hommes, de 38,63 ans pour les femmes et de 38,44 ans pour les deux groupes confondus.

2. Le nombre moyen d'années de service ouvrant droit à pension pour les cotisants touchant des paiements de la valeur de transfert était de 7,79 pour les hommes, de 8,25 pour les femmes et de 8,07 pour les deux groupes confondus.

Tableau 7

Prestations supplémentaires de décès : Nombre de participants et de prestations de décès versées

Exercice terminé le 31 mars 2008

Année	Participants actifs			Participants retraités <sup>1</sup>			Prestations de décès versées			Montant versé (en dollars)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
2008	127 548	160 639	288 187	85 374	47 804	133 178	3 545	1 394	4 939	137 021 081
2007	123 821	152 826	276 647	84 107	44 967	129 074	3 495	1 203	4 698	136 177 541
2006	122 529	149 452	271 981	83 049	42 316	125 365	3 513	1 234	4 747	138 082 453

1. Comprend 47 hommes et 21 femmes payant à un taux commercial.

---

## Glossaire

## A

---

**Accord de transfert de pension** – Entente négociée entre le gouvernement du Canada et un employeur admissible pour assurer la transférabilité des droits à pension accumulés d'un régime à l'autre.

**Actif net et autres comptes disponibles pour le versement des prestations** – Liquidités, cotisations à recevoir, placements et autres comptes, moins le passif, qui sont disponibles pour payer les prestations devant être versées à l'avenir; pour les besoins de cette définition, le passif d'un régime ne comprend pas les prestations constituées.

**Allocation annuelle** – Prestation offerte aux participants qui prennent leur retraite avant l'âge de 60 ans et qui comptent au moins deux années de service ouvrant droit à pension; elle équivaut à une pension différée réduite, car elle tient compte du paiement anticipé des prestations de retraite; elle est payable à partir de 50 ans.

## C

---

**Compte de la caisse de retraite de la fonction publique** – Compte établi pour consigner les opérations relatives aux services accomplis par les participants depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000.

**Compte de pension de retraite de la fonction publique** – Compte établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* pour consigner les opérations relatives aux services accomplis par les participants avant le 1<sup>er</sup> avril 2000.

**Cotisations** – Montants versés par l'employeur (le gouvernement du Canada) et l'employé de la fonction publique dans un fonds de pension pour financer les futures prestations de retraite; chaque année, le gouvernement, à titre d'employeur, verse un montant, déterminé par le président du Conseil du Trésor, qui est suffisant pour financer les prestations futures acquises par les employés durant l'année.

**Cotisations à recevoir** – Sommes que doit recevoir le régime pour les services accomplis par les participants jusqu'à la date d'établissement des états financiers.

## E

---

**Enfants d'un participant** – Les enfants à la charge du participant qui ont moins de 18 ans; les enfants âgés de 18 à 25 ans peuvent recevoir des allocations s'ils sont inscrits à plein temps à des cours dans une école ou un autre établissement d'enseignement qu'ils ont fréquenté sans interruption depuis leur 18<sup>e</sup> anniversaire; cette allocation équivaut à un dixième de la pension du participant pour chaque enfant admissible (maximum de quatre dixièmes).

**Évaluation actuarielle** – Rapport actuariel sur la situation financière d'un régime de retraite qui permet de déterminer clairement le montant des cotisations futures et les besoins de capitalisation du régime.

---

**Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net et d'autres comptes sur les prestations**

**constituées** – Situation financière du régime; un montant positif indique que l'actif net et d'autres comptes du régime sont supérieurs aux prestations constituées, alors qu'un montant négatif indique que le montant des prestations constituées est supérieur à l'actif net et aux autres comptes.

**Exposition à un risque de change** – Mesure dans laquelle les placements du régime sont exposés à un risque de change.

**G**

---

**Gains et pertes actuariels** – Différence entre ce qui s'est produit et ce qui devait se produire dans les évaluations actuarielles.

**H**

---

**Hypothèses actuarielles** – Estimations, utilisées par des actuaires dans le cadre d'une évaluation actuarielle, des taux de rendement de l'actif, de l'âge à la retraite, des taux de mortalité, des salaires futurs et d'autres facteurs.

**I**

---

**Indexation** – Rajustement automatique des pensions versées ou des prestations constituées (pensions différées), en fonction des variations de l'Indice des prix à la consommation; les pensions de la fonction publique sont indexées en janvier de chaque année afin de préserver le pouvoir d'achat.

**Indice composé de Standard and Poor's 500 (Indice S&P 500)** – L'indice composé recense 500 titres américains choisis selon la taille du marché, la liquidité et la position occupée au sein du secteur d'activité. Il s'agit d'un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière (cours du titre multiplié par le nombre d'actions en circulation), le poids de chaque titre dans l'indice étant proportionnel à sa valeur marchande. La société Standard and Poor's choisit les titres qui font partie de l'indice.

**Indice composé S&P/TSX** – L'indice boursier canadien le plus diversifié. Il représente près de 90 p. 100 de la capitalisation des entreprises canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto. Un comité formé de représentants de la Bourse de Toronto et de Standard and Poor's choisit les sociétés qui feront partie de l'indice composé S&P/TSX.

**Indice de référence** – Norme qui permet de comparer les taux de rendement aux indices des marchés boursiers et obligataires créés par des sociétés boursières ou des maisons de courtage de valeurs.

**Indice des prix à la consommation (IPC)** – Indicateur du changement des prix publié tous les mois par Statistique Canada. L'IPC est calculé en comparant l'évolution dans le temps du prix d'un « panier » d'environ 300 produits et services dont l'alimentation, le logement, le transport, l'habillement et les loisirs. L'indice est « pondéré » puisqu'il accorde davantage de poids au changement de prix de certains produits – p. ex., plus de poids au logement qu'aux loisirs – afin de refléter au mieux les habitudes de dépenses typiques. L'augmentation de l'IPC est aussi appelée augmentation du coût de la vie.

**Invalidité** – Incapacité (physique ou mentale) empêchant une personne d’avoir un emploi rémunérateur pour lequel elle satisfait raisonnablement aux exigences en matière d’études, de formation et d’expérience et qui, selon toute vraisemblance, pourrait perdurer tout le reste de la vie.

## L

---

**Loi sur la pension de la fonction publique** – Loi qui pourvoit à la pension des personnes employées dans la fonction publique du Canada.

## M

---

**Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)** – Les gains maximaux à l’égard desquels les cotisations peuvent être versées au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec (salaire plafond) au cours de l’année.

## O

---

**Office d’investissement des régimes de pensions du secteur public** – Office constitué le 1<sup>er</sup> avril 2000 par la *Loi sur l’Office d’investissement des régimes de pensions du secteur public* et qui a pour mandat d’investir sur les marchés financiers les cotisations de l’employeur et des employés aux régimes de pension du secteur public.

## P

---

### **Pensions :**

- **Pension différée** – Prestation offerte aux participants qui quittent la fonction publique avant l’âge de 60 ans et qui comptent au moins deux années de service ouvrant droit à pension; la pension différée est calculée comme une pension immédiate, mais elle devient payable à l’âge de 60 ans; le participant admissible à une pension différée peut demander une allocation annuelle à tout moment après avoir atteint l’âge de 50 ans.
- **Pension immédiate** – Prestation offerte aux participants qui prennent leur retraite à l’âge de 60 ans ou plus avec au moins deux années de service ouvrant droit à pension **ou** à l’âge de 55 ans avec au moins 30 ans de service ouvrant droit à pension **ou** à tout âge en cas d’invalidité permanente; elle est calculée selon la formule de base qui suit :

$2 \text{ p.}100 \times \text{nombre d'années de service ouvrant droit à pension (jusqu'à concurrence de 35 ans)} \times \text{salaire moyen des 5 années consécutives de service les mieux payées.}$

**Prestation au survivant** – Prestation de retraite qui est payée au survivant du participant au régime lorsque ce participant décède.

**Prestation minimale** – Prestation qui équivaut au paiement de la pension du participant pour une période de cinq ans; si le participant ou ses survivants admissibles n’ont pas reçu en totalité le montant équivalant à cinq fois le montant de la pension annuelle de base du participant, le solde est versé, sous forme de paiement forfaitaire, au bénéficiaire désigné ou, s’il n’y en a pas, à la succession du participant.

---

**Prestation supplémentaire de décès** – Prestation (assurance-vie temporaire décroissante) égale au double du salaire annuel du participant; la protection diminue chaque année de 10 p. 100 à partir de 66 ans; un montant minimal de protection (10 000 \$) est offert gratuitement à partir de 65 ans aux participants admissibles à une pension immédiate ou à une allocation annuelle payable dans les 30 jours suivant la date de cessation d'emploi de la fonction publique; cette protection est maintenue à vie.

**Prestations acquises** – Coûts des prestations pour les services accomplis par les participants au cours de l'exercice.

**Prestations constituées** – Valeur actuelle des prestations acquises par les participants conformément au Régime pour le service ouvrant droit à pension à ce jour.

## Q

---

**Quasi-espèces** – Titres de placement à court terme, fortement liquides (p. ex. effets de commerce, bons du Trésor, billets à demande). Ces titres arrivent à échéance moins d'un an après la date d'émission et sont facilement monnayables.

## R

---

**Régime de pensions du Canada (RPC)** – Régime de pension à participation obligatoire liée à la rémunération; ce régime est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1966 afin de fournir une pension de base à tous les travailleurs canadiens âgés de 18 à 70 ans de toutes les provinces et de tous les territoires, sauf dans la province de Québec, qui a mis sur pied un régime semblable pour les personnes qui travaillent dans cette province.

**Régime de rentes du Québec (RRQ)** – Régime de retraite semblable au Régime de pensions du Canada qui couvre les personnes qui travaillent au Québec; il est administré par la Régie des rentes du Québec.

**Régime de retraite à prestations déterminées** – Genre de régime de retraite agréé qui offre une pension d'un montant déterminé, habituellement calculée en fonction du salaire et des années de service du participant; le Régime de retraite de la fonction publique est un régime à prestations déterminées.

**Régime de retraite de la fonction publique** – Régime de retraite entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1954 en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et qui établit les prestations qui devront être versées aux employés de la fonction publique fédérale en cas de retraite, de cessation d'emploi ou d'invalidité ainsi qu'à leurs survivants en cas de décès.

**Remboursement des cotisations** – Prestation offerte aux participants qui quittent la fonction publique et qui comptent moins de deux années de service ouvrant droit à pension dans le cadre du Régime de retraite de la fonction publique; elle comprend les cotisations de l'employé plus les intérêts, s'il y a lieu.

**Risque de change** – Risque que la valeur des investissements réalisés en devise étrangère fluctue en raison de la variation des taux de change.

## S

---

**Service accompagné d'option** – Le service accompagné d'option porte sur toute période d'emploi, dans la fonction publique ou ailleurs, qui est antérieure au début des cotisations de l'employé au Régime de retraite de la fonction publique; le participant peut choisir de faire compter ces périodes de service antérieur dans le calcul de sa pension.

**Service ouvrant droit à pension** – Périodes de service au titre desquelles des prestations viagères sont prévues pour le participant au Régime; ce service comprend toutes les périodes qui ont fait l'objet d'une option, qu'elles soient payées entièrement ou non.

**Services passés** – Services accomplis par les participants avant le début de l'exercice en cours.

**Survivant** – Le survivant d'un participant est la personne qui, au moment du décès et avant la retraite du participant satisfait à l'une des conditions suivantes :

- était mariée avec ce dernier;
- ou cohabitait avec le participant dans une union de type conjugal depuis au moins un an.

## V

---

**Valeur de transfert** – Prestation offerte aux participants qui quittent la fonction publique avant l'âge de 50 ans et qui comptent au moins deux années de service ouvrant droit à pension; cette prestation équivaut à la valeur forfaitaire de la future pension du participant; elle doit être transférée à un autre régime de retraite agréé, à un régime enregistré d'épargne-retraite agréé ou à une institution financière pour acheter une pension.

**Valeur liée au marché** – Valeur d'un investissement établie en fonction des valeurs marchandes moyennes sur un certain nombre d'années; elle sert à réduire l'impact des fluctuations marquées de la valeur marchande des placements.